



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2001
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 5 de sa résolution 1330 (2000) du 5 décembre 2000, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire un rapport complet sur l'application de cette résolution 90 jours après son entrée en vigueur et, de nouveau, une semaine au moins avant la période de 180 jours. Il décrit également les progrès réalisés dans l'exécution du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies en Iraq, en application de la résolution 986 (1995) du Conseil, depuis la fin de la période examinée dans mon rapport précédent soumis au Conseil le 2 mars 2001 (S/2001/186). Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le présent rapport est le 30 avril 2001.

II. Recettes

A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

2. Depuis le début de la phase IX, le 6 décembre 2000, et au 30 avril 2001, les superviseurs et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, ci-après dénommé « Comité », ont examiné et approuvé un total de 159 contrats (dont 59 ont été reportés de la phase VIII à la phase IX) conclus avec des acheteurs des 44 pays suivants (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de contrats pour le pays) : Afrique du Sud (2); Algérie (1); Autriche (1); Bélarus (4); Bré-

sil (1); Bulgarie (1); Canada (1); Chine (6); Chypre (7); Égypte (1); Émirats arabes unis (11); Espagne (3); États-Unis d'Amérique (1); Fédération de Russie (21); France (9); Grèce (2); Inde (1); Indonésie (2); Irlande (2); Italie (8); Jordanie (4); Kenya (1); Liban (3); Liechtenstein (3); Malaisie (7); Namibie (2); Nigéria (1); Oman (1); Pakistan (5); Panama (1); Qatar (2); République arabe syrienne (2); Roumanie (3); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3); Singapour (1); Soudan (1); Suisse (17); Thaïlande (2); Tunisie (1); Turquie (6); Ukraine (4); Venezuela (1); Viet Nam (1) et Yémen (2).

3. Le volume total des exportations de pétrole faisant l'objet de ces contrats s'établit à environ 490 millions de barils, représentant des recettes estimées à 12,1 milliards d'euros, soit 10,7 milliards de dollars des États-Unis. Toutefois, ce volume dépasse de loin celui des exportations attendues au titre de la phase IX, soit 290 millions de barils.

4. Le montant total des recettes prévues pour la phase IX (avant déduction des redevances dues au titre de l'oléoduc) est estimé à 6,5 milliards d'euros, soit 5,7 milliards de dollars, aux prix et aux taux de change actuels, ce qui représente environ 4,4 milliards d'euros, soit 4 milliards de dollars, de moins que pendant la phase VIII. Cette diminution s'explique en partie par la baisse des prix du marché pendant la période considérée, mais aussi et surtout par un fléchissement des exportations de pétrole au titre du programme pendant la première partie de la phase IX, qui représente une perte de recettes d'environ 2,8 milliards d'euros, soit 2,6 milliards de dollars. Bien que le volume des exportations soit revenu à un niveau normal de plus de

2 millions de barils par jour pendant la dernière partie de la phase IX, le fléchissement enregistré au début de cette phase a entraîné la perte d'environ 100 millions de barils de pétrole brut.

5. Au 30 avril 2001, il y avait eu au total 139 chargements représentant 216,7 millions de barils, d'une valeur estimée à 4 milliards 836 millions d'euros, soit 4 milliards 293 millions de dollars, au taux de change actuel.

6. Au cours de la phase IX, les superviseurs ont repéré deux irrégularités dans les exportations de pétrole brut et ont fait rapport à ce sujet au Comité. Dans les deux cas, il pouvait y avoir perte de recettes pour le compte des Nations Unies, les acheteurs n'ayant pas respecté la destination de déchargement autorisée. Les recettes en question ont toutefois été récupérées et déposées sur le compte Iraq. Pour réduire le risque que pareilles irrégularités ne se reproduisent à l'avenir, le 1er avril 2001, les superviseurs ont commencé à remettre aux capitaines des navires des notifications les informant de la destination autorisée.

7. Au paragraphe 15 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité m'a prié, notamment, de prendre les arrangements nécessaires, sous réserve de son approbation, pour permettre que des fonds, d'un montant maximum de 600 millions d'euros, déposés sur le compte séquestre, soient utilisés pour couvrir le coût de l'installation et de l'entretien, y compris les services de formation, du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière, qui ont été financés en application des dispositions de la résolution 986 (1995) et des résolutions connexes. Une équipe d'experts a donc séjourné en Iraq du 18 mars au 1er avril 2001 et elle met actuellement la dernière main à son rapport. Je compte présenter mes recommandations au Conseil avant la fin du mois de mai, accompagnées d'un résumé du rapport établi par les experts. Des copies du rapport dans son intégralité seront également mises à disposition.

Exportations de pétrole iraquien

8. Les procédures utilisées pour l'inspection des exportations pétrolières en provenance d'Iraq n'ont pas changé. Au cours de la phase actuelle, 14 inspecteurs indépendants de la Saybolt étaient basés sur place à Mina al-Bakr et Zakho (Iraq) et à Ceyhan (Turquie).

Mina al-Bakr

9. Les chargements de pétrole brut se sont poursuivis à partir de la plate-forme de Mina al-Bakr, sous la supervision de l'équipe de la Saybolt qui comprend six contrôleurs. Un volume total net de 101 329 265 barils de pétrole brut a été chargé, comme il a été établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, soit une moyenne de 1 138 531 barils par jour. Aucune amélioration n'a été notée dans les conditions de vie, les mesures générales de sécurité ou les arrangements relatifs au transport sur la plate-forme de Mina al-Bakr.

Station de comptage MS-1 à Zakho

10. Le transport de pétrole brut d'Iraq jusqu'au terminal de Botas à Ceyhan (Turquie) par l'oléoduc Iraq/Turquie s'est poursuivi sous la supervision de l'équipe de la Saybolt, qui comprend trois contrôleurs. Le volume de pétrole brut contrôlé à l'aide des banques de comptage à la station MS-1 de Zakho s'est établi à 59 962 679 barils, soit une moyenne de 673 738 barils par jour.

Terminal de Botas à Ceyhan

11. L'arrivée de pétrole brut en provenance d'Iraq par l'oléoduc Iraq/Turquie au terminal de Botas s'est poursuivie sous la supervision de l'équipe de la Saybolt, qui comprend cinq contrôleurs. Le volume de pétrole brut stocké dans les réservoirs d'arrivée du terminal de Botas, déterminé par référence aux courbes d'étalonnage des réservoirs de stockage, s'établissait à 59 965 486 barils, soit une moyenne de 673 770 barils par jour. Le volume total net de pétrole brut chargé au terminal de Botas était de 66 415 249 barils, tel qu'établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, soit une moyenne de 746 239 barils par jour.

Volume total des exportations de pétrole brut

12. Le volume total net du pétrole brut exporté de Mina al-Bakr et Ceyhan, sous la supervision de la Saybolt, s'est établi à 167 744 514 barils, soit une moyenne de 1 884 770 barils par jour. Sur le volume total exporté, 39,6 % ont été acheminés par Ceyhan et 60,4 % par Mina al-Bakr.

B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

13. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 30 avril 2001, un montant de 3 253 800 000 euros avait été déposé sur le compte pour la phase IX, conformément aux résolutions 1284 (1999) et 1330 (2000) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le début du programme à 37 339 900 000 dollars et 4 833 400 000 euros. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation du montant total des recettes pétrolières entre les différents fonds et le montant des dépenses correspondantes au 30 avril, et à l'annexe II le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières, qui ont été émises pour financer l'achat de fournitures humanitaires.

14. Au paragraphe 9 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour utiliser les fonds excédentaires prélevés sur le compte créé conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995) aux fins énoncées au paragraphe 8 a) de ladite résolution, afin d'accroître les fonds disponibles pour des achats humanitaires. Dans mon rapport précédent au Conseil (S/2001/186, par. 25), j'ai indiqué qu'un examen était en cours afin de déterminer le montant des fonds inutilisés au titre de la phase VIII du programme. Toutefois, en raison de la diminution sensible des recettes pendant les 90 premiers jours de la phase en cours, aucun fonds excédentaire n'a été dégagé aux fins d'achats humanitaires supplémentaires au cours de la période considérée. Un autre examen aura lieu à la fin de la phase en cours et tous fonds excédentaires identifiés à cette occasion seront rendus disponibles pour réallocation.

III. Examen et approbation des demandes

15. Le Secrétariat appelle régulièrement l'attention du Gouvernement iraquien sur les retards excessifs avec lesquels les demandes sont présentées. À mon grand regret, au 14 mai 2001, le Bureau chargé du Programme Iraq n'avait pas reçu une seule demande dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau/assainissement et des pièces détachées et du ma-

tériel au titre de la phase IX. Si la valeur des demandes présentées au titre du panier alimentaire atteint plus de 85 % du montant de l'allocation révisée, celle des demandes dans d'autres secteurs du plan de distribution s'établit à quelque 19 % du montant total des allocations pour ces secteurs. Les demandes présentées au titre des secteurs du logement, de l'électricité, du transport et des télécommunications, de la manutention des produits alimentaires et de l'agriculture ne représentent, respectivement, que 59,2 %, 38 %, 30,2 %, 27,3 % et 14,2 % du montant révisé des allocations sectorielles.

16. Dans le même temps, le Bureau chargé du Programme Iraq a continué de communiquer régulièrement au Comité des rapports d'ensemble, des notes de synthèse et des données concernant l'examen des demandes, notamment les raisons pour lesquelles il convient de débloquer les demandes pour la bonne exécution du programme et les rapports entre les demandes portant sur un même projet ou une même activité. En leur donnant des exemples des spécifications détaillées normalement exigées par le Secrétariat et les missions qui demandent les mises en attente, le Bureau chargé du Programme Iraq a continué d'aider les fournisseurs à rassembler les informations nécessaires en cas de demandes incomplètes et non conformes ou de demandes mises en attente. Le Bureau chargé du Programme Iraq, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et les organismes et programmes des Nations Unies ont aidé les institutions iraquiennes à formuler les spécifications des marchandises pour lesquels des marchés ont été passés et qui sont actuellement en attente ou risquent d'être mises en attente. La réunion d'information annuelle organisée le 10 avril par la Section de l'examen des contrats du Bureau chargé du Programme Iraq a permis à plus de 200 représentants de quelque 65 États Membres, accompagnés d'invités représentant le monde des affaires dans ces pays, de se familiariser davantage avec divers aspects du Programme et de discuter de toutes les questions pratiques et de procédures liées aux activités commerciales entreprises au titre du programme.

Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)

17. Au 9 mai 2001, un montant de plus de 19,5 milliards de dollars et de plus de 3 milliards d'euros avait été rendu disponible au titre du compte ESB (59 %) depuis le lancement du Programme, non

compris le montant de 1,04 milliard de dollars remboursé sur le compte ESC (13 %) au titre des fournitures achetées dans le cadre des arrangements concernant les achats en vrac et livrées par le Gouvernement iraquien aux trois gouvernorats du nord. En outre, quelque 138 millions de dollars ont été débloqués au titre du compte ESC (13 %) pour financer le coût de pièces détachées livrées à l'Iraq et destinées au secteur pétrolier. Une somme supplémentaire de 881 millions de dollars correspond aux intérêts générés par les fonds déposés sur le compte Iraq. En conséquence, le montant total dont le Gouvernement iraquien disposait pour passer des contrats avait atteint 24 milliards 240 millions de dollars au 9 mai 2001. Après déduction du coût des marchandises payées à l'arrivée en Iraq et du coût des demandes approuvées, au 9 mai, il restait encore 2 milliards 820 millions de dollars pour de nouveaux contrats. Il ne faut pas oublier que la trésorerie des Nations Unies ne libère les fonds que lorsque les demandes sont approuvées ou lorsque le Secrétariat en donne « notification ».

18. Au 14 mai 2001, 15 708 demandes de contrat, d'une valeur totale de 27 milliards 32 millions de dollars, avaient été présentées au titre du compte ESB (59 %) dans le cadre des plans de distribution pour les phases I à IX. Sur ce total, 1 150 demandes ont par la suite été déclarées nulles et non avenues, soit par les parties contractantes, soit du fait de blocages imposés pour une durée indéterminée par des membres du Comité. Au total, 12 373 demandes, d'une valeur de 21 milliards 790 millions de dollars, ont été approuvées par le Comité ou, conformément aux paragraphes 17 et 18 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000), ont fait l'objet d'une notification par le Secrétariat. En outre, 1 699 demandes, d'une valeur totale de 3 milliards 710 millions de dollars, ont été mises en attente. Par ailleurs, 338 demandes, d'une valeur de 1 milliard 110 millions de dollars, qui étaient incomplètes ou non conformes aux plans de distribution approuvés ou aux procédures du Comité, n'ont pu être examinées par le Secrétariat. Sur le total susmentionné, 138 demandes, d'une valeur de 185 millions de dollars, ne font plus l'objet d'un examen parce que les fournisseurs n'ont pas communiqué les informations, corrections ou modifications requises. D'autres demandes, au nombre de 128, d'une valeur totale de 385 millions de dollars, ont été reçues pendant le mois de mai et sont diligemment examinées.

19. Depuis le lancement du Programme, le nombre des demandes varie considérablement selon les secteurs du programme, celles concernant les secteurs du traitement des produits alimentaires et de l'électricité dépassant les allocations sectorielles de 14 et 7 %, respectivement, et dans les secteurs des pièces détachées pour l'industrie pétrolière, de l'éducation, de la santé, de l'eau/assainissement et du transport et des communications, elles s'établissaient, respectivement, à 71,9 %, 72,2 %, 79,7 %, 82,1 % et 86,7 % des allocations sectorielles.

20. Des marchandises d'une valeur totale de 11,1 milliards de dollars, notamment des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier d'une valeur de plus de 700 millions de dollars, avaient été livrées à l'Iraq au 30 avril 2001. D'autres fournitures d'une valeur de 10 milliards 360 millions de dollars, y compris des pièces et du matériel destinés à l'industrie pétrolière d'une valeur de 800 millions de dollars, sont en cours de production ou d'acheminement.

Compte ESC (13 %)

21. Au 9 mai 2001, une somme de plus de 5,3 milliards de dollars avait été rendue disponible au titre du compte ESC (13 %) depuis le lancement du programme dans les trois gouvernorats du nord. Ce montant comprend les fonds remboursés par la suite au compte ESB (59 %) au titre de la fourniture de produits alimentaires, de médicaments et de vaccins livrés par le Gouvernement iraquien aux trois gouvernorats en question dans le cadre des arrangements concernant les achats en vrac, ainsi que les fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces pour le secteur pétrolier livrées à l'Iraq.

22. Les organismes et programmes des Nations Unies associés à la mise en oeuvre du programme ont soumis au total 3 567 demandes au titre du compte ESC (13 %), dont 174 ont été annulées par la suite. Au total, 3 334 demandes d'une valeur de 1 milliard 62 millions de dollars ont été approuvées par le Comité ou, conformément au paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000), ont fait l'objet d'une notification du Secrétariat. Deux demandes, d'une valeur totale de 273 495 dollars, ont été mises en attente et 45 autres, d'une valeur totale de 11,7 millions de dollars, sont actuellement examinées ou évaluées, dans l'attente de précisions.

23. Je note avec préoccupation que la présentation de demandes par les organismes et programmes des Nations Unies ne s'est guère accélérée, bien que les raisons des difficultés rencontrées dans ce domaine soient différentes de celles concernant les demandes au titre du compte ESB (59 %). Le Directeur exécutif du Programme Iraq a abordé la question avec les chefs de secrétariat des organismes et programmes concernés afin d'accélérer la procédure de passation des marchés pour l'achat des fournitures et du matériel destinés aux trois gouvernorats du nord.

Pièces et matériel destinés au secteur pétrolier

24. Le Bureau chargé du Programme Iraq a reçu au total 3 506 demandes d'une valeur de 2 milliards 158 millions de dollars, alors que le Conseil a autorisé au total, pour les phases IV à IX, 3 milliards de dollars pour l'achat de pièces et de matériel destinés au secteur pétrolier. Sur les 3 506 demandes reçues, 2 679, d'une valeur de plus de 1 milliard 520 millions de dollars ont été approuvées, dont 221 (161 millions de dollars) par le groupe des experts pétroliers du Bureau, en application du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999). Au total, 545 demandes d'une valeur de 442 millions de dollars ont été mises en attente et 103 demandes incomplètes ou non conformes, d'une valeur de 81,5 millions de dollars, ont été bloquées jusqu'à ce que les mesures nécessaires soient prises, le plus souvent par les fournisseurs. Quarante-sept demandes d'une valeur de 92 millions de dollars, présentées en mai, sont examinées activement.

25. Étant donné tous les efforts faits pour libérer les fonds nécessaires au financement des pièces et du matériel destinés à l'industrie pétrolière, je ne peux que noter de nouveau avec regret, comme je l'ai fait dans mes rapports précédents, qu'il n'y a guère eu de progrès dans la présentation de demandes concernant ce secteur. Cinq mois après la fin de la phase VIII, la valeur totale des demandes de pièces et de matériel reçues par le Secrétariat au titre de cette phase ne continue à représenter qu'environ un tiers de l'allocation autorisée. Pire encore, trois semaines seulement avant la fin de la phase IX, le Secrétariat n'a reçu aucune demande au titre de cette phase.

26. Je tiens à demander instamment au Gouvernement iraquien de faire le nécessaire pour que les demandes dans ce secteur soient présentées aussi rapidement que possible. Je voudrais aussi exhorter le Comité à approuver lesdites demandes et à faciliter la mise en oeuvre

du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999) afin que l'objectif qui y est fixé puisse être atteint. Bien que le Secrétariat ait présenté au Comité la liste par projet des pièces et du matériel nécessaires au titre de la phase IX le 20 février, trois semaines avant la fin de cette phase, celui-ci n'a pas encore approuvé la liste.

27. La valeur des pièces et du matériel destinés à l'industrie pétrolière approuvés au titre de la phase précédente et livrés à l'Iraq s'établit au total à plus de 700 millions de dollars au 30 avril 2001, des articles d'une valeur de 800 millions de dollars étant encore en cours de production ou d'acheminement.

Demandes incomplètes/non conformes reçues au titre du compte ESB (59 %)

28. Je demeure préoccupé par le grand nombre de demandes incomplètes ou non conformes reçues par le Secrétariat ainsi que par la lenteur avec laquelle les fournisseurs répondent généralement aux demandes d'information, de précisions ou de rectifications qui leur sont présentées. Le Directeur exécutif du Programme Iraq a porté à l'attention du Comité, des représentants permanents de 27 États Membres concernés ainsi que du Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies des informations détaillées sur les demandes à propos desquelles le Secrétariat attendait une réponse depuis plus de six mois. Il a fait savoir par lettre à tous les intéressés que les demandes à propos desquelles l'information voulue était attendue depuis plus de 60 jours ne seraient plus évaluées et que le Bureau chargé du Programme Iraq cesserait d'y donner suite. Je constate avec plaisir que ces lettres ont amené les fournisseurs à répondre, de sorte que des demandes d'une valeur de 232 millions de dollars ont été communiquées au Comité ou ont fait l'objet d'une notification de la part du Secrétariat. En conséquence, la valeur des demandes mises en attente pour une période moyenne de plus de six mois est tombée de 417 millions de dollars à la mi-mars à 185 millions de dollars à la mi-mai.

Demandes mises en attente

29. Je constate avec une vive préoccupation que, depuis mon rapport précédent présenté au début mars, la valeur totale des demandes mises en attente est passée de 3,1 milliards de dollars à 3,7 milliards de dollars au 14 mai 2001, ce qui représente 17,8 % de la valeur de toutes les demandes communiquées au Comité.

30. Je suis heureux que le Comité ait décidé d'entamer une nouvelle série de réunions techniques pour être mis au courant de la situation dans chaque secteur par les organismes et programmes compétents des Nations Unies, ainsi que pour examiner les demandes mises en attente dans ces secteurs. Le 4 mai 2001, il a été informé de la situation dans le sous-secteur des télécommunications en Iraq et de questions se rapportant au blocage de demandes présentées à ce titre, dont le pourcentage relatif est le plus élevé, tous secteurs confondus. La prochaine réunion technique, prévue le 8 juin, portera sur le secteur de l'agriculture.

Application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999)

31. En application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999), le Secrétariat a continué de notifier au Comité toutes les demandes concernant des articles auxquels s'applique le mécanisme de contrôle des exportations et des importations établi par la résolution 1051 (1996). Les informations supplémentaires obtenues par le Secrétariat à ce sujet sont communiquées au Comité, afin de réduire le nombre de demandes mises en attente faute de spécifications techniques.

32. Au 14 mai, on comptait 218 demandes d'une valeur de 462 millions de dollars à propos desquelles un membre du Comité au moins n'était pas d'accord avec les experts du Secrétariat qui n'y avaient identifié aucun article relevant du mécanisme de contrôle établi par la résolution 1051. Bien que le chiffre ci-dessus fasse apparaître une hausse de 56 % pendant la période considérée, la valeur des demandes concernées n'a augmenté que de 3 %. Pour régler les désaccords de ce type, le Bureau chargé du Programme Iraq facilite l'échange d'informations techniques entre les experts du Secrétariat et les membres du Comité concernés sur la base des éléments sur lesquels ils se sont entendus au cours d'une réunion qui a eu lieu le 23 janvier, en vue d'améliorer la communication de l'information, de classer les demandes par ordre de priorité et d'avoir plus largement recours au mécanisme d'observation des Nations Unies comme condition d'approbation des demandes contenant des articles pouvant avoir un double usage.

33. Comme Le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 19 de sa résolution 1330 (2000), le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomi-

que (AIEA) achèveront d'ici à la fin de la période en cours la révision et la mise à jour des listes des articles et technologies auxquels s'applique le mécanisme de contrôle des importations et des exportations approuvé par la résolution 1051 (1996).

Approbatons/déblocages sous réserve de suivi/d'observation

34. La poursuite de l'intégration et du regroupement des moyens d'observation et de suivi du Bureau chargé du Programme Iraq, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, des organismes et programmes des Nations Unies et des agents d'inspection indépendants, Cotecna et Saybolt, a considérablement facilité l'approbation ou le déblocage de 676 demandes d'une valeur de 1 milliard 316 millions de dollars, sous réserve d'un suivi et d'une observation particulièrement ciblés. Je demande instamment au Comité de faire davantage confiance au système de suivi et d'observation des Nations Unies et d'approuver ou de débloquent les demandes qui concernent des articles figurant sur la liste établie conformément à la résolution 1051 (1996). Le Bureau chargé du Programme Iraq a créé une base de données spéciale qui permet de suivre les articles approuvés ou débloqués sous réserve d'un suivi et d'une observation ciblés, et il s'emploie à faciliter l'accès des membres du Comité à cette base.

Notifications et approbatons au niveau du Secrétariat

35. Conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 1284 (1999) et 1302 (2000) du Conseil, le Secrétariat a fait savoir au Comité par notification que 2 173 demandes, d'une valeur totale de 4 milliards 690 millions de dollars, pouvaient faire l'objet d'un paiement, dont 221 demandes de pièces et de matériel destinés au secteur pétrolier d'une valeur de 161 millions de dollars, approuvées par le groupe des experts pétroliers. Le montant total ci-dessus représente une augmentation de presque 50 % depuis le 28 février 2001, qui s'explique surtout par la présentation rapide des demandes concernant les produits alimentaires et, en partie aussi, par l'approbation par le Comité, en février, des listes d'articles supplémentaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de l'alimentation et de la manutention des produits alimentaires, de la santé et de l'eau/assainissement, conformément au paragraphe 11 de la résolution 1330

(2000). Les listes par catégorie des articles concernant les secteurs du logement et de l'électricité ont été présentées au Comité en février, conformément au paragraphe 10 de la résolution 1330 (2000). La liste concernant le secteur du logement a été révisée et approuvée par le Comité le 27 février, alors que celle intéressant le secteur de l'électricité est toujours en attente.

Lettres de crédit

36. Si je suis très préoccupé par le nombre beaucoup trop élevé de demandes mises en attente, je le suis également par le retard avec lequel la Banque centrale de l'Iraq donne les instructions nécessaires pour que les lettres de crédit soient émises. D'après les états tenus par la trésorerie de l'ONU, au 14 mai, la BNP-Paribas avait émis des lettres de crédit d'une valeur totale d'environ 20 milliards 190 millions de dollars et avait versé aux fournisseurs un montant total d'environ 11 milliards 653 millions de dollars pour les marchandises livrées à l'Iraq. Quelque 145 lettres de crédit étant en cours d'examen, il n'y avait pas de retard majeur dans l'émission de lettres de crédit par la BNP-Paribas. Toutefois, au 14 mai, on comptait au total 717 demandes déjà approuvées, d'une valeur de 1 milliard 151 millions de dollars, pour lesquelles la Banque centrale de l'Iraq n'avait pas donné pour instruction à la BNP-Paribas d'émettre des lettres de crédit. Les chiffres susmentionnés représentent dans cette catégorie, au 28 février 2001, une augmentation de plus de 31 % pour le nombre des lettres de crédit, et de plus de 34 % pour leur valeur.

37. Le Gouvernement iraquien a toujours été tenu pleinement au courant de cette situation regrettable et on lui a souvent rappelé qu'il était indispensable de faire le nécessaire pour régler ce problème persistant. À plusieurs reprises, la Banque centrale de l'Iraq a été priée de donner des instructions concernant l'émission de lettres de crédit dès l'approbation des demandes et de répondre plus rapidement aux demandes de précisions que la BNP-Paribas lui adressait. À cet égard, je suis heureux qu'un représentant de la Banque centrale de l'Iraq soit venu à New York pour accélérer l'exécution des opérations bancaires et résoudre des questions en suspens. Je tiens à exprimer l'espoir, toutefois, que cette visite est un pas dans la bonne direction et que le Gouvernement iraquien, comme je le lui ai recommandé à diverses reprises, affectera à New York un représentant de la Banque centrale de l'Iraq,

au niveau voulu, comme prévu au paragraphe 13 du Mémoire d'accord entre le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien (S/1996/356).

Protection commerciale

38. Le nombre des différends – de 1 500 à 2 000 – dû chaque année à la négligence de fournisseurs ou à des malfaçons ne semble pas diminuer. Le nombre comparable de demandes présentées qui concernent des articles gratuits à expédier pour dédommager l'acheteur, honorer une garantie ou remplacer des articles dans le cas d'envois incomplets et d'articles défectueux ou ne répondant pas aux spécifications montre combien il y a de cas litigieux, que les parties contractantes semblent avoir réglé par des négociations bilatérales. En dépit des initiatives prises par le Gouvernement iraquien, notamment de mesures visant à éviter les intermédiaires et les fournisseurs qui ont été en défaut pour ne traiter qu'avec des producteurs et des fabricants fiables, le nombre de cas dans lesquels les marchandises ne seront pas livrées dans leur totalité ou ne répondront pas aux spécifications du contrat ne manquera pas de s'élever à mesure que les marchandises livrées augmenteront en volume, en variété et en complexité.

39. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent le plus récent (S/2001/186, par. 60), les mesures unilatérales utiles prises par le Gouvernement iraquien pour réduire le nombre des différends commerciaux ne sont pas suffisantes lorsqu'un fournisseur utilisé une seule fois manque à ses obligations et profite indûment de l'absence de garanties commerciales au titre du programme. De plus, le règlement bilatéral des différends n'est efficace et utile que si les deux parties agissent de bonne foi. Malheureusement, tel n'a pas toujours été le cas pour certains fournisseurs, comme en témoigne, notamment, le grand nombre de cas d'irrégularités constatés et non encore réglés en ce qui concerne les arrivages de pièces destinées à l'industrie pétrolière.

40. Il est donc essentiel d'assurer une protection commerciale légitime aux acheteurs irakiens. Je regrette qu'après avoir beaucoup tardé à reprendre, en février 2001, ses discussions informelles sur les options soumises par le Bureau chargé du Programme Iraq en juillet 1999 au sujet des créances de paiement par prélèvement sur le compte ESB (59 %), le Comité les ait de nouveau suspendues. Une fois de plus, je lui demande instamment d'accorder le rang de priorité le plus élevé à cette question et de faire le nécessaire pour

protéger ce compte des pratiques commerciales abusives, et parfois frauduleuses.

IV. Activités d'observation et de supervision

A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée des fournitures humanitaires

41. Les inspecteurs indépendants de l'ONU (Cotecna Inspection SA) continuent de confirmer, aux points de passage de la frontière iraquienne d'Al-Walid, Trebil, Oumm Qasr et Zakho, l'arrivée de fournitures financées au titre des comptes ESB (59 %) et ESC (13 %). Les procédures d'échantillonnage, d'inspection et d'essai ont été encore simplifiées et la procédure d'authentification et d'établissement de rapports est plus rapide grâce au détachement sur place de cinq fonctionnaires supplémentaires et à des transmissions électroniques de données plus fréquentes au Bureau chargé du Programme Iraq.

42. Il y a eu une légère amélioration de la logistique et des conditions de manutention dans le port d'Oumm Qasr, très congestionné parce que certains acheteurs iraqiens tardaient à prendre livraison de leurs produits et à les enlever de la zone portuaire, ce qui retardait l'authentification de certaines marchandises déchargées. Le Bureau chargé du Programme Iraq a informé le Gouvernement iraquien des plaintes de nombreux fournisseurs au sujet de ces délais, qui retardent d'autant le paiement des marchandises déchargées dans le port, et il a demandé que les acheteurs concernés prennent d'urgence des mesures pour éviter ces retards. Dans le cadre de la procédure normale de supervision du respect des obligations et en vue de résoudre les problèmes chroniques qui se posent dans l'exécution du mandat d'inspection, en particulier au port d'Oumm Qasr, le spécialiste des authentifications du Bureau chargé du Programme Iraq visite actuellement les quatre points d'entrée en Iraq autorisés.

43. Les modalités de certification électronique des authentifications qui ont été mises en place par le Bureau chargé du Programme Iraq et la Trésorerie des Nations Unies, ont réduit considérablement le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien les opérations de paiement.

B. Vérification de l'acheminement du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière

44. Au cours de la période considérée, 292 chargements de matériel et de pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière sont arrivés, les marchandises importées en vertu de 327 contrats étant intégralement livrées et vérifiées. Il faut y ajouter 72 livraisons partielles. La valeur totale des marchandises livrées au cours de la période considérée s'élève à 137,5 millions de dollars. La valeur totale des livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière depuis la phase IV est de 701,1 millions de dollars. Il n'y a pas eu, pendant la phase IX, de livraison de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière.

45. L'équipe de supervision des pièces de rechange et du matériel destinés à l'industrie pétrolière a effectué 782 visites de site dans l'ensemble de l'Iraq. Cette équipe, qui est basée à Bagdad, comprend six membres et un chef de bureau. Les membres se rendent une fois par semaine dans le sud et le nord de l'Iraq, visitant plusieurs entrepôts dans chaque zone.

46. Les livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière ayant augmenté, une visite d'inspection dans le sud du pays prend maintenant quatre jours au moins, soit un jour de plus que pendant la période faisant l'objet du précédent rapport. Les entrepôts qui se trouvent à proximité de Bagdad sont visités par le personnel du bureau de Bagdad et il faut compter quatre jours par visite, soit trois jours de plus que pendant la période considérée dans le précédent rapport.

47. Le nombre d'entrepôts que les superviseurs doivent visiter a également augmenté, puisque les entrepôts initialement prévus sont maintenant saturés et que, de plus en plus souvent, les pièces de rechange et le matériel sont entreposés aux points d'utilisation finale ou à proximité. Comme ces points sont souvent assez éloignés les uns des autres, il en résulte des contraintes supplémentaires pour l'équipe de supervision et les visites prennent plus de temps. De plus, le nombre de livraisons exigeant une supervision spéciale et le contrôle de l'utilisateur final ou de l'utilisation finale ont également augmenté.

48. Compte tenu de ce qui précède, il semble nécessaire d'accroître progressivement le nombre de superviseurs, à mesure que le rythme des livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière, et donc des activités de supervision nécessaires, s'accélère. Sur la base des estimations actuelles, deux superviseurs supplémentaires sont nécessaires immédiatement. Il en faudrait peut-être quatre de plus si les livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière s'accéléraient, peut-être encore davantage, selon la fréquence des visites de suivi prévues dans le plan de contrôle des utilisateurs finals.

49. L'équipe de supervision continue à mettre en place les procédures de fonctionnement spécial instituées par le Bureau chargé du Programme Iraq pour le contrôle spécialisé de certains contrats. On peut mentionner à cet égard l'inspection du matériel ultrasonique importé au titre d'un contrat de service pour la Northern Oil Company (NOC). Une inspection a confirmé que le matériel en question avait été livré et était utilisé sur place. Tout le matériel avait été marqué d'un sceau comportant un numéro de référence unique aux fins de réexportation une fois le contrat terminé, conformément aux directives concernant les procédures de surveillance spéciale. Lorsque ce matériel a été ré-exporté, les inspecteurs indépendants de la Cotecna ont constaté que tous les sceaux étaient intacts.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

50. Comme je l'ai dit dans mon précédent rapport (S/2001/186, par. 70), les 158 observateurs internationaux nécessaires pour donner effet au paragraphe 3 de la résolution 1330 (2000) ont été recrutés. Compte tenu des besoins et des préoccupations du Conseil de sécurité et de son comité créé en application de la résolution 661 (1990), les généralistes actuellement en poste sont remplacés progressivement par des spécialistes possédant les qualifications techniques et l'expérience nécessaires. Tous ces différents observateurs spécialisés sont constitués en groupes de travail sectoriels, qui fonctionnent comme autant d'unités. Outre qu'ils suivent et observent la distribution des fournitures, ces observateurs spécialisés effectuent un plus grand nombre d'évaluations de l'efficacité de l'exécution du programme et de ses retombées sur la situation humanitaire, étudiant notamment les effets de la mise en attente de demandes sur l'exécution des programmes et l'adéquation des ressources disponibles. Plusieurs de ces rapports ont permis aux membres du Comité du Conseil de sécurité de se faire une idée plus claire des questions sectorielles et ils ont mis le Comité en mesure d'approuver en priorité les demandes de contrats répondant aux besoins les plus pressants de la population civile iraquienne.

51. L'une des principales tâches accomplies par les groupes de travail sectoriels au cours de la période considérée a été la mise à jour des « listes vertes » existantes et la préparation de nouvelles listes vertes sectorielles, dans la perspective de la procédure d'approbation accélérée des contrats prévue aux paragraphes 10 et 11 de la résolution 1330 (2000). En outre, grâce à ces groupes de travail sectoriels, l'observation des articles approuvés par le Comité sous réserve de « vérification de l'utilisation finale » a été assurée, ce qui a permis d'accélérer l'approbation ou le déblocage de 676 demandes, d'une valeur totale de 1 milliard 316 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de quelque 33 % par rapport à la période précédente. À cet égard, malgré les difficultés rencontrées parfois, s'agissant notamment de la collecte de données statistiques, je me félicite de la coopération dont fait preuve le Gouvernement iraquien.

52. On trouvera à l'annexe III au présent rapport une ventilation, par secteur et par type, des observations effectuées pendant la période considérée par les groupes de travail sectoriels.

V. Exécution du programme

A. Questions sectorielles

Alimentation

53. Au 14 mai 2001, 278 contrats au total, d'une valeur de plus de 1,1 milliard de dollars, avaient été approuvés au regard des 1 275 millions de dollars prévus pour les achats de vivres dans le plan de distribution pour la phase IX. À la fin d'avril 2001, les stocks représentaient au total 883 040 tonnes. Toutefois, les stocks de légumineuses et de lait en poudre entier ont été très bas pendant toute la période considérée, les livraisons ayant été irrégulières et tardives. De plus, comme les livraisons de blé effectuées au titre du programme étaient irrégulières, le Gouvernement iraquien a décidé de prélever 25 % des rations sur ses stocks nationaux. Toutefois, bien que les stocks d'huile végétale, de savon, de thé, d'aliments pour bébé et de détergent soient suffisants, le Gouvernement a continué à substituer ses stocks nationaux aux rations, dans le cadre de son programme de gestion combinée des stocks constitués au titre du programme et des autres. Les stocks importés, que ce soit au titre du programme ou non, sont généralement de même qualité et les procédures d'achat sont parallèles.

54. Les rations alimentaires distribuées au cours de la période considérée représentaient en moyenne 2 209 calories et 46,33 grammes de protéines par personne et par jour, soit 89 % et 77 % respectivement des 2 472 calories et 60,2 grammes de protéines par personne et par jour que prévoit le plan de distribution de la phase IX (S/2000/733). Des vérifications ponctuelles ont montré que, dans le centre et le sud de l'Iraq, 100 % des agents de distribution avaient reçu leurs aliments dans les délais, mais 92,5 % seulement en avaient reçu la totalité. La raison en serait la faiblesse des stocks et des perturbations dans la filière du sel, des haricots blancs et des aliments de sevrage.

55. La majorité des ménages observés ont indiqué que leur ration mensuelle leur faisait moins de 30 jours et plusieurs ménages ont admis avoir échangé une partie des produits. Toutefois, au cours de la période considérée, la ration totale approuvée de 2 472 calories n'a été distribuée qu'en décembre 2000, ce qui coïncidait avec le ramadan, qui est un mois sacré pour les musulmans.

56. D'après les résultats des observations, les bénéficiaires souhaiteraient voir augmenter la taille des rations et recevoir d'autres produits, tels que purée de tomates, poulet, viande et oeufs. Ceci est à rapprocher de la proposition formulée par l'ONU au cours des discussions sur les problèmes de distribution pour la phase IX, concernant la possibilité d'améliorer la qualité du panier alimentaire, peut-être par l'introduction d'un système de coupons qui permettrait à des segments de la population de choisir des produits de ce type parmi les produits de ferme commercialisés par les magasins mobiles du Gouvernement. Il n'a pas été possible cependant de donner suite à cette idée dans le contexte de plan de distribution, en l'absence de liquidités et d'un système d'achat de produits locaux.

57. Dans les trois gouvernorats du nord – Dahouk, Erbil et Soulaïmaniyah – les produits arrivent plus vite qu'ils ne sont distribués, ce qui crée des problèmes d'entreposage. Il y a eu des problèmes critiques similaires d'entreposage dans le sud et le centre du pays, du fait d'une augmentation rapide des livraisons de certains produits alimentaires, comme le riz. Les résultats d'une enquête préliminaire de l'adéquation des rations, effectuée dans les trois gouvernorats du nord, sont en cours d'analyse.

La manutention des produits alimentaires et les transports

58. Les évaluations faites par les observateurs des Nations Unies ont mis en lumière les problèmes qui se posent dans ce secteur, notamment la nécessité d'un réaménagement massif de l'infrastructure existante. Des observateurs ont procédé à plusieurs études spéciales pour déterminer l'état du port, des voies ferrées, des routes, des moulins et autres installations.

59. Les observations et évaluations des installations ferroviaires ont confirmé le manque de sécurité et l'impossibilité de répondre aux besoins de transport à la fois des fournitures humanitaires et des passagers. Toutefois, certaines demandes de contrat, concernant notamment du matériel et des approvisionnements pour ce travail de remise en état, répondant à des besoins opérationnels immédiats, et une demande de contrat pour des locomotives (50 millions de dollars) viennent d'être débloquées récemment. Malgré certains résultats concrets, le long délai entre la passation du contrat et la fourniture du matériel réduit la capacité opérationnelle des chemins de fer.

60. Les transports routiers continuent de se heurter à un accroissement de la demande résultant directement de l'accroissement du volume de l'aide humanitaire arrivant dans le pays. L'état de détérioration des véhicules aggrave la demande. Le réseau ferroviaire étant en très mauvais état, c'est par route qu'il faut transporter la majeure partie des fournitures humanitaires et des passagers, d'où une augmentation de la demande de divers types de véhicules, de pneus, de batteries et de pièces de rechange. Comme elle a moins d'autobus et que ceux-ci sont en mauvais état, avant le lancement de ce programme, l'Iraq Transportation Company avait dû réduire de plus de 50 % les trajets desservis, malgré un accroissement de la demande de transport à la fois urbain et interurbain. Alors que 6 939 véhicules ont déjà été approuvés et 993 sont déjà en service en Iraq, le déblocage de demandes concernant 400 autobus, 1 145 camions et d'autres véhicules auxiliaires améliorerait encore la capacité de ce sous-secteur en matière de transport de passagers et de fret.

61. L'évaluation d'impact et l'observation du port d'Oumm Qasr ont également montré qu'il ne pouvait accueillir que des bateaux d'un tirant d'eau limité, faute de dragueurs et en raison de la présence d'épaves dans les chenaux, ce qui réduit considérablement sa capacité opérationnelle. Les épaves continuent de présenter un danger pour la sécurité des navires qui font escale et le nombre restreint de postes d'accostage ralentit la manutention des chargements, en raison de la congestion du port. Il est essentiel, si l'on veut améliorer le fonctionnement du port, de débloquer immédiatement plusieurs contrats majeurs, d'une valeur de 21 millions de dollars, concernant du matériel et des services de dragage, d'enlèvement des épaves et d'autres services auxiliaires.

62. Une évaluation des besoins opérationnels des silos et des moulins en vue d'assurer un acheminement efficace de blé en quantité suffisante à la population a montré que le port d'Oumm Qasr, par où devrait passer tout le blé en vrac, ne traite en fait que 85 % des importations de blé du pays. Les capacités de déchargement du port étant limitées, les 15 % restants doivent être conditionnés et importés par d'autres points d'entrée, plus chers. L'évaluation a montré en outre que les 21 autres silos utilisés dans le cadre du programme dans le centre et le sud du pays sont vieux de 25 ans en moyenne et ne peuvent fonctionner à plein régime, en l'absence de pièces de rechange et de matériel essentiel. La construction de nouveaux silos a commencé,

notamment d'un nouvel ensemble à Khan Dari. Les rapports d'évaluation confirment également que les laboratoires de contrôle de la qualité des aliments ne sont pas équipés pour effectuer des contrôles de qualité normaux. Ce qui est le plus préoccupant, c'est l'absence de réactifs et l'état du matériel de laboratoire, qui ne permet que des contrôles de base, sujets à des erreurs. Une fois encore, afin de remédier à cette situation, il serait nécessaire d'examiner rapidement et d'approuver les 23 demandes de contrats, d'une valeur de 7,8 millions de dollars, qui sont actuellement en attente.

63. Par ailleurs, une évaluation effectuée par des observateurs des Nations Unies a montré que des groupes électrogènes, d'une valeur de 197 millions de dollars, avaient été livrés dans le cadre du programme, 90 % étant installés dans des centres de traitement et de manutention des aliments, les 10 % restants, principalement des groupes électrogènes plus petits, de 2,5 à 7,5 kV, sont vendus au grand public à tarif réduit pour faire face aux coupures de courant. L'ONU assure l'observation de ces petits groupes électrogènes par l'intermédiaire des distributeurs de produits alimentaires auprès desquels les bénéficiaires sont également enregistrés.

Santé

64. Bien que la situation dans le secteur de la santé se soit nettement améliorée par rapport à celle qui régnait avant le début du programme, on continue de signaler des pénuries de médicaments et de matériel hospitalier. Ceci tient au fait que les marchés pour l'achat de médicaments et, jusqu'à une date récente, de vaccins ne portaient pas sur des quantités suffisantes ou ont été passés trop tard, et que des demandes de matériel hospitalier comme des autoclaves ont été mises en attente. Environ 98 % des demandes mises en attente au cours de la période considérée portaient sur du matériel hospitalier. Il est très préoccupant, cependant, de noter qu'aucune demande pour le secteur de la santé n'a été présentée au titre de la phase IX du programme, bien que le Gouvernement ait indiqué au Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires qu'il avait signé de nombreux contrats. Mais le Bureau du Programme Iraq a du mal à déterminer les raisons des retards qui se produisent dans la présentation des demandes de matériel si le Gouvernement n'informe pas l'ONU du nombre de contrats qu'il a signés avant que les fournisseurs lui présentent ces demandes. Les

constatations faites ont révélé que 30 % seulement des médicaments essentiels dans les hôpitaux avaient été reçus en quantités suffisantes. Il y a toujours des pénuries de certains médicaments essentiels, comme l'aminophylline (un broncho-dilatateur) pour injections et le sodium valproate (un antiépileptique), et de matériel médical de base, de réactifs pour laboratoires et de fournitures pour les hôpitaux, soit parce que les contrats ont été présentés trop tard, soit parce que les demandes ont été mises en attente ou que les produits sont arrivés irrégulièrement. Les médicaments pour les maladies chroniques en revanche sont à présent généralement disponibles dans le pays.

65. Le stock de vaccins dans le pays ne répond pas aux besoins annuels. Seulement 3,5 millions de doses pour la rougeole (soit assez pour à peu près huit mois) et environ un million de doses de vaccin triple (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) (soit assez pour à peu près deux mois) étaient disponibles au 30 avril 2001. Les stocks actuels de vaccin antipolio oral et de BCG (contre la tuberculose et le cancer de la vessie), de vaccins contre le tétanos et de vaccins pédiatriques contre l'hépatite B ne sont suffisants que pour les six prochains mois. Néanmoins, le taux de couverture de trois journées nationales de vaccination contre la poliomyélite a atteint 95 %.

66. Au cours de la période considérée, les observateurs des Nations Unies ont effectué six visites dans les usines pharmaceutiques de Samarra. Ils ont constaté que celles-ci avaient commencé à profiter des apports du programme. Elles avaient reçu récemment du matériel de laboratoire, trois lignes de production et 30 unités visuelles manuelles pour les ampoules. Le matériel de laboratoire n'a cependant pas encore été installé. Toutes les lignes de production l'ont été, mais elles ne fonctionnent pas encore, faute de certains matériels complémentaires (autoclaves, jaquettes thermostatiques et creusets), qui sont en attente. En outre, une partie des machines et du matériel de ces usines est vétuste et doit être remplacée. Au 30 avril 2001, suite à des demandes de matériel d'une valeur totale de 148 millions de dollars présentées pour ces usines, des articles d'une valeur de 56 millions de dollars seulement (soit 37,8 % du total) ont été livrés. Quarante demandes portant sur une valeur de 39 millions de dollars sont actuellement en attente. La production actuelle des usines permet de couvrir moins de 7 % des besoins, et il est urgent de remettre les installations en état.

67. La distribution aux entrepôts des gouvernorats des articles qui arrivent à Kimadia s'est améliorée à la suite de la livraison de camions, d'ambulances et de véhicules frigorifiques dans le cadre du programme. Jusqu'ici, 800 ambulances sur les 1 200 qui avaient été approuvées sont arrivées dans le pays, de même que 292 autres véhicules sur les 1 424 approuvés pour le transport d'articles médicaux. Les ambulances ont cependant été livrées sans radio, dont le retrait avait été posé comme condition du déblocage des demandes correspondantes. En outre, 209 camions frigorifiques commandés pour le Ministère de la santé et les usines pharmaceutiques de Samarra sont encore en attente.

68. Le problème posé par les systèmes inadéquats de gestion et de contrôle de la quantité volumineuse de données relatives au programme à Kimadia persiste et il est urgent de débloquer trois demandes portant sur des ordinateurs et des accessoires d'une valeur estimée à 7,8 millions de dollars, qui sont en attente depuis près d'un an.

69. Dans les trois gouvernorats du nord, la rénovation et l'équipement des installations se poursuit, parallèlement à la formation de professionnels de la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a achevé de rénover 12 centres de soins, et 43 autres projets sont en cours. Elle a également remplacé le matériel vétuste et obsolète, pour faciliter les diagnostics et améliorer les services médicaux. Si la plus grande partie des médicaments essentiels et des fournitures médicales sont disponibles en quantités suffisantes, on constate toujours de graves pénuries en ce qui concerne certains produits chimiques et réactifs, tels que les produits nécessaires pour les cultures de tissus, qui sont en attente. L'OMS a également organisé neuf cours de formation différents pour améliorer les compétences de différentes catégories de personnel de la santé. Elle s'efforce en outre de renforcer la capacité des autorités sanitaires locales pour améliorer la prise de décisions sur l'établissement d'un ordre de priorités entre les activités du programme dans le domaine de la santé.

70. Dans le cadre du programme, trois séries de vaccination contre la poliomyélite ont permis de vacciner 95 % des 600 000 enfants concernés par la campagne. Une formation à l'utilisation de pratiques d'accouchement sans danger a été dispensée à 182 accoucheuses traditionnelles et 45 professionnels de la santé ont été formés à la détection rapide des incapacités chez l'enfant.

Nutrition

71. Quelque 5 000 tonnes de biscuits à haute valeur protéique ont été distribués équitablement au cours de la période considérée aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (2 160 000) ainsi qu'aux femmes enceintes ou mères allaitantes (550 000) visés par le programme. D'après les observations, la quantité de biscuits disponibles était suffisante pour répondre aux besoins. Les problèmes majeurs découlant des retards enregistrés au niveau de la passation des marchés de fournitures nutritionnelles et de l'arrivée de ces fournitures, l'insuffisance des moyens de transport et de stockage et l'absence d'avantages pour les bénévoles des centres communautaires de soins des enfants ont continué à entraver la mise en oeuvre du programme de nutrition ciblé. Dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, les fournitures nutritionnelles sont transportées dans des véhicules loués par les bénévoles, dont 97 % n'ont pas encore été remboursés faute de liquidités au niveau local pour financer le programme. Ce problème pourrait être réglé si une demande portant sur 189 camions qui a été soumise au titre du plan de distribution pour la phase VII était débloquée.

72. Tout en restant nettement inférieur à l'objectif de 3 000 qui avait été fixé pour la phase IX, le nombre de centres communautaires de soins des enfants qui sont opérationnels est passé de 2 357 à 2 418. L'expansion a été freinée par l'irrégularité des livraisons de biscuits à haute valeur protéique, les retards dans le remboursement des frais de transport et l'absence d'avantages à offrir aux bénévoles. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continue à fournir un appui matériel au programme et à organiser des activités de formation.

73. Conformément aux discussions tenues au cours de la mise au point définitive du plan de distribution pour la phase VIII, les responsables du secteur de la santé ont cherché à déterminer, en collaboration avec les observateurs des Nations Unies, si les bénéficiaires trouvaient bons les biscuits à haute valeur protéique qui leur étaient distribués. Lors d'une réunion tenue avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, le Ministre de la santé a déclaré que près de 100 % des membres du groupe cible acceptaient de les consommer. Le Ministère a donc indiqué qu'il souhaitait recommencer à en importer. Par ailleurs, le lait thérapeutique importé fait actuellement l'objet de contrôles de qualité. Il est recommandé que le Gouvernement accélère ces contrôles et prenne éga-

lement les mesures nécessaires pour passer d'urgence des marchés en vue d'acheter les fournitures requises en quantités suffisantes pour répondre aux besoins nutritionnels des bénéficiaires concernés.

74. Dans les trois gouvernorats du nord, 5 961 tonnes de denrées alimentaires diverses ont été distribuées à 256 270 bénéficiaires par mois en moyenne dans le cadre du programme d'alimentation d'appoint du Programme alimentaire mondial (PAM). Ce programme destiné aux enfants souffrant de malnutrition a été réorganisé et comprend désormais des activités visant à promouvoir des pratiques d'alimentation appropriées pour améliorer l'état nutritionnel de ces enfants et de leurs frères et soeurs. Il sera mis en application en collaboration avec l'Union locale des femmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide le PAM à mettre en oeuvre un nouveau programme relatif aux petits ruminants pour améliorer le régime alimentaire d'une dizaine de milliers de familles dirigées par une femme, dans 788 villages, et leur procure des revenus.

75. L'UNICEF a lancé un programme de distribution de suppléments nutritionnels dont ont bénéficié 60 000 des 80 000 femmes enceintes et mères allaitantes ciblées, dans 95 centres de soins prénatals dans trois gouvernorats du nord. Il a également créé 18 centres supplémentaires de surveillance de la croissance et 30 centres communautaires de soins des enfants, ce qui en porte le nombre total à 400 et 269, respectivement. Ce système, qui dispose désormais des moyens nécessaires pour surveiller quelque 280 000 enfants, a révélé que 23 500 enfants souffraient de malnutrition modérée ou grave. Des enquêtes menées sur les ménages en novembre 2000 ont fait apparaître que 16,2 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique, 9,7 % présentaient une insuffisance pondérale et 3,1 % souffraient de malnutrition grave, ce qui représente une amélioration par rapport à la situation en novembre 1997, où les taux correspondants s'établissaient respectivement à 30,3 %, 15,9 % et 3,1 %.

Eau et assainissement

76. Les données recueillies au cours de la période considérée ont mis en relief la différence entre zones rurales et zones urbaines pour ce qui est de la situation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. D'après les résultats préliminaires d'une enquête nationale menée en 1999-2000 par UNICEF/CARE qui ont été publiés en décembre 2000, la population ayant ac-

cès à l'eau potable dans les zones rurales est passée de 41 % en 1997 à 46 % en 2000, alors que dans les zones urbaines, elle est tombée de 94 % en 1997 à 92,4 % en 1999-2000. En outre, les résultats de l'évaluation menée par les Nations Unies sur 40 % des 218 usines de traitement de l'eau existantes ont fait apparaître une augmentation moyenne de 10 % de l'efficacité de leur production globale. On a également noté une réduction générale du nombre d'échantillons accusant la présence de bactéries ou réagissant au test au chlore, qui a baissé de 52 % et de 46 % respectivement, ce qui dénote une amélioration marquée de la qualité de l'eau.

77. Les fournitures livrées jusqu'ici ont permis d'arrêter la détérioration progressive des systèmes existants d'approvisionnement en eau et d'assainissement. À Bagdad, par exemple, la situation en ce qui concerne l'évacuation des ordures ménagères s'est améliorée grâce à la livraison de bennes à ordures dans le cadre du programme. En outre, l'arrivée récente de matériel de construction et de véhicules de transport, jusque-là en attente, a facilité la construction de canalisations. Jusqu'ici, 1 423 kilomètres de tuyaux de tailles différentes ont été livrés à l'Iraq, dont 862 kilomètres ont été distribués, et 206 kilomètres ont déjà été installés. Le reste est empilé dans les rues et dans des entrepôts. Les responsables locaux des services d'approvisionnement en eau ont récemment commencé à commander le matériel nécessaire pour remettre en état les usines de traitement des eaux et d'épuration des eaux usées qui avaient été abandonnées. Toutefois, une évaluation de 74 stations de pompage sur 135 a révélé que 57 % d'entre elles fonctionnaient à moins de 50 % de leur capacité escomptée en raison des coupures de courant et du fait que 50 % d'entre elles seulement disposent de groupes électrogènes de secours.

78. Au cours de la période considérée, 2 499 tonnes de chlore gazeux ont été livrées. Il y en a actuellement 317 en stock à l'Agence pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement à Bagdad, ce qui, sur la base d'un taux de consommation d'environ 6 tonnes par jour, devrait couvrir les besoins pendant près de deux mois. Les stocks de l'Agence pour l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement se chiffrent à 2 694 tonnes et, sur la base d'un taux de consommation d'environ 9 tonnes par jour, devraient durer près de 10 mois. Les arrivées de plus en plus fréquentes de cylindres de chlore sans matériel de protection adéquat – masques de protection équipés de filtres

appropriés en particulier – sont un sujet de préoccupation majeure du point de vue de la sécurité du personnel d'exécution et d'observation. À cet égard, le déblocage des masques de protection et des chariots élévateurs en attente contribuerait considérablement à la sécurité des opérations et celui des ordinateurs à la tenue des dossiers.

79. Dans les trois gouvernorats du nord, une enquête menée récemment sur les ménages a révélé qu'à la fin de 2000, 93 % de la population avait accès à l'eau salubre et 92 % au réseau d'assainissement. On relève cependant d'importantes différences entre les zones urbaines (où 96 % de la population avait accès à l'eau salubre et 98 % à des réseaux adéquats d'assainissement) et les zones rurales (où le chiffre correspondant est de 83 % dans les deux cas). L'OMS signale toutefois que la contamination bactériologique continue de susciter des préoccupations du fait que les réseaux sont corrodés et que l'eau n'est pas toujours javellisée (surtout dans les zones semi-urbaines et dans les villages) et en raison de raccordements illégaux (en particulier dans les villes). La mise en attente, par le Comité du Conseil de sécurité, d'achats en gros de produits nécessaires pour les analyses bactériologiques de la qualité de l'eau suscite des difficultés considérables et constitue un sujet de préoccupation majeur. Les grands centres urbains d'Erbil, Dahouk et de Soulaïmaniyah sont desservis par des systèmes d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux de pluie et de traitement des eaux usées vétustes et inadéquats et, dans certains cas, des travaux majeurs seront nécessaires pour les remettre en état, les moderniser, les étendre ou les remplacer. À cet égard, des dispositions ont été prises pour mettre en train une série d'études de faisabilité portant sur quatre grands projets dans ces villes.

Agriculture

80. Au 14 mai 2001, les demandes présentées pour le secteur agricole s'élevaient au total à 2,52 milliards de dollars, soit 55 % de plus qu'au 1er novembre 2000. De même, la valeur des demandes approuvées a augmenté de 50 %. Toutefois, celle des demandes mises en attente s'est parallèlement accrue de 129 %, pour atteindre 487 millions de dollars, et les produits demandés sont indispensables pour la production agricole (pesticides, pulvérisateurs, vaccins vétérinaires, matériel d'irrigation). Jusqu'à présent, des produits d'une valeur représentant 72 % de l'ensemble des arrivages ont été distribués.

81. On dispose maintenant des résultats des évaluations sectorielles mentionnées dans mon dernier rapport (S/2001/186, par. 102 à 105) en ce qui concerne les stations de pompage d'irrigation, la chaîne du froid vétérinaire, la culture de légumes d'hiver et l'apiculture. On constate que des améliorations ont été enregistrées dans un certain nombre de domaines à la suite des programmes réalisés. Dans six provinces, la production de légumes d'hiver a augmenté de 27 %. De même, dans 10 provinces (Diyala, Bagdad, Babylone, Ouassit, Bassorah, Najaf, Anbar, Ninaoua, Salah ad-Din et at-Tamin), le nombre d'apiculteurs a augmenté de 31 % et celui des ruches de 153 %. Toutefois, la production de miel prévue par ruche a diminué de 29 % pour les raisons suivantes : augmentation du nombre d'insectes nuisibles et de maladies (65 %), multiplication des prédateurs (85 %), insuffisance et mauvaise qualité des facteurs de production et manque de connaissances techniques à jour chez les éleveurs. Une étude de la chaîne du froid vétérinaire a montré que l'utilisation des groupes électrogènes, réfrigérateurs et camions frigorifiques fournis au titre du programme avait amélioré l'entreposage et le transport des vaccins et des médicaments thermosensibles. Une étude sur l'irrigation achevée en mars 2001 dans trois provinces (Bagdad, Najaf et Anbar) a indiqué que les superficies irriguées avaient augmenté de 22 % et que la capacité de pompage dans quatre provinces (Salah ad-Din, Diyala, Bagdad et Karbala) s'était accrue de 37 % grâce à l'installation de pompes centrifuges durant les deux dernières années. De même, la livraison des excavatrices prévues au programme a permis de construire plus de 30 % des 1 534 kilomètres de canaux creusés dans quatre provinces du sud (Al Mothanna, Maïssan, Dhi Qar et Bassorah) durant la campagne 1999/00. Toutefois, la pesanteur de la bureaucratie a limité la distribution des pièces de rechange à environ 31 % de ce qui a déjà été reçu dans le pays. Les tracteurs disponibles au titre du programme ne représentaient que 29 % des besoins actuels.

82. Une évaluation des laboratoires de diagnostic vétérinaire dans les 15 provinces du centre et du sud a montré que les trois laboratoires centraux fonctionnaient au minimum de leur capacité et que seuls 27 % des laboratoires de province et 2 % des laboratoires de district étaient opérationnels en raison d'une grave pénurie de matériel, de réactifs et de trousse de diagnostic. Tous les établissements avaient beaucoup de mal à rassembler, transporter et traiter les spécimens d'essai. Le déblocage des demandes concernant les trousse de

diagnostic et autres matériels nécessaires permettrait d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

83. Il est à noter que, malgré la propagation de la fièvre aphteuse dans certains États voisins, aucun cas n'a été signalé en Iraq durant la période considérée. Cette situation contraste avec les années 1998-1999 où l'Iraq avait subi d'énormes pertes de bétail en raison de la maladie. Le Gouvernement iraquien, dans les provinces du sud et du centre, et la FAO, dans celles du nord, ont continué à planifier, prendre et coordonner des mesures préventives, y compris une campagne de revaccination antiaphteuse à l'aide des vaccins disponibles au titre du programme pour les grands et petits ruminants.

84. Pour la première fois depuis 10 ans, le Gouvernement iraquien a fait savoir à la FAO que les campagnes de pulvérisation contre les maladies des plantes et les ennemis des cultures seraient effectuées par des pilotes irakiens. Il a rejeté la suggestion de la FAO tendant à inclure des observateurs de cette organisation à bord des appareils. La FAO a appelé sur cette question l'attention du Comité et, dans une lettre datée du 8 mai 2001 adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Comité a signalé que celui-ci avait déjà autorisé la FAO à entreprendre des activités de pulvérisation aérienne en Iraq sous réserve que toutes les procédures établies par le Comité à cet égard soient suivies comme les années précédentes. Étant donné le calendrier de l'opération et le vœu du Gouvernement iraquien, le Comité était prêt à autoriser des pilotes irakiens à effectuer les pulvérisations, à condition que des observateurs de la FAO soient autorisés à bord de chaque appareil durant les opérations et que tous les autres éléments des procédures établies demeurent en vigueur. Au moment de la rédaction finale du présent rapport, l'Iraq n'avait toujours pas répondu à la lettre du Président, bien qu'il ait été signalé que des pulvérisations avaient déjà eu lieu.

85. Reposant sur les résultats de deux études, une méthode de lutte intégrée contre les ravageurs a été appliquée dans les plaines d'Erbil afin de maîtriser l'infestation du blé par les poux et les cochenilles. De plus, un programme intégré de promotion de la culture industrielle de la tomate dans trois sous-districts a été entrepris afin d'approvisionner régulièrement la fabrique de concentré de tomates de Harir. Les travaux de génie civil pour l'usine de traitement de fruits de Harir ont été achevés, 304 agriculteurs ont signé des contrats

de livraison de tournesols à huilerie d'Arbat et une étude de marché a été réalisée pour les produits laitiers.

86. Durant la période considérée, 26 réseaux d'irrigation par gravité ont été mis en place dans les trois provinces du nord. Cette activité de programme a bénéficié à 2 926 cultivateurs en irriguant 2 095 hectares de terres arables. Soixante puits profonds ont été creusés dans les zones touchées par la sécheresse pour irriguer les vergers et abreuver le bétail. La FAO et l'UNICEF ont créé un système d'exploitation durable des sources d'eau et ont recueilli les informations hydrogéologiques nécessaires à cet effet.

87. En ce qui concerne la formation, 11 505 cultivateurs et 766 agents agricoles ont été formés dans le cadre de 380 cours généraux et 60 cours spécialisés. De plus, 115 journées de travail dans les champs ont été organisées à l'intention de 5 623 cultivateurs.

88. En ce qui concerne la santé animale, la FAO a injecté à 83,8 % du bétail une dose primaire de vaccin antiaphteux à titre de préventif. Cette activité a été entravée par une pénurie de vaccins due à la non-livraison par les fournisseurs agréés.

Électricité

89. Au 30 avril 2001, sur un montant total approuvé d'environ 2,3 milliards de dollars depuis le début du programme, du matériel électrique d'une valeur de 696 millions de dollars était arrivé en Iraq, dont l'équivalent de 233 millions de dollars durant la période considérée. Sur cette somme, du matériel valant 222 millions de dollars (95,3 %), avait déjà été livré sur les lieux des installations dans le centre et le sud du pays. En raison des délais de livraison, ces arrivages ne représentent que 31,3 % du matériel et des équipements approuvés qu'a reçus le pays. Le matériel d'une valeur de 0,44 million de dollars ayant fait l'objet de contrats durant la phase I n'a été livré que durant la période considérée, ce qui montre la lenteur extrême des opérations dans le domaine de l'électricité.

90. Le Gouvernement a continué d'accorder à ce secteur une très haute priorité, les demandes contractuelles dépassant presque toujours les montants sectoriels alloués au titre du plan de distribution. Toutefois, en dépit de diverses initiatives en matière d'autonomie, une analyse de la demande par rapport à la puissance installée dans le centre et le sud du pays montre que le déficit actuel de plus de 50 % se poursuivra si de nouvelles tranches plus importantes ne sont pas couplées

au réseau. Comme l'ont estimé les observateurs des Nations Unies, le déficit en crête durant les mois d'été en 2001 pourrait atteindre 3 294 mégawatts (MW), soit une augmentation importante par rapport au chiffre approximatif de 1 800 MW qui a été calculé officiellement pour la même période en 2000. Les projets de remise en état et les nouveaux aménagements ont ajouté 296 MW à la puissance installée, mais celle-ci a été absorbée par l'arrêt de certaines unités pour des raisons d'entretien et par la diminution de puissance d'autres unités qui s'étaient détériorées. Le problème s'est aggravé à la suite des trois années de sécheresse qui ont réduit à 15 % la production d'hydroélectricité et qui ont nui au rendement et à la fiabilité des centrales thermiques en raison du manque d'eau de refroidissement.

91. L'équipe des Nations Unies qui s'est rendue dans les trois centrales thermiques de Baidji, Moussayyib et Bagdad Sud a constaté que les installations étaient dans un état critique, la corrosion du matériel, des réservoirs et des conduites ayant causé d'importantes fuites d'émanations chimiques dans la zone de l'installation de traitement de l'eau. Le déblocage des demandes en attente concernant le système de traitement d'eau réglerait ce problème. De même, l'approbation du matériel de communication et de sécurité permettrait d'améliorer la sécurité personnelle des ouvriers et d'accélérer la mise en oeuvre des projets de modernisation dans le secteur.

92. Du côté de la distribution, quelque 300 transformateurs (d'une capacité de 11/0,4 kilovolts-ampère) ont été installés, ce qui a permis d'ajouter une capacité de 75 mégavolts-ampère au réseau. Cet équipement a stabilisé l'offre dans les zones concernées et équilibré les niveaux de tension, permettant à environ 20 000 consommateurs urbains dans le centre et le sud du pays d'être branchés ou rebranchés sur le réseau. À cet égard, il convient d'approuver d'urgence les contrats mis en attente en ce qui concerne le matériel de transport, de distribution et de communication nécessaire pour le fonctionnement des réseaux électriques. Au 14 mai 2001, 243 demandes relatives à des contrats dans le secteur de l'électricité étaient en attente, pour une valeur de 874 millions de dollars, soit 28,1 % de la valeur totale des demandes distribuées au Comité.

93. L'approvisionnement général en électricité dans les trois provinces du nord demeure critique. Malgré de plus fortes précipitations durant l'hiver passé, les trois

années de sécheresse continuent de se faire sentir dans le niveau des retenues des deux centrales hydroélectriques et dans la production d'électricité. Ces deux centrales ont produit en moyenne 40 MW pendant la période considérée, dont 10 environ ont été distribués à Erbil et 30 à Soulaïmaniyah. Dahouk, qui est la seule province du nord couplée au réseau national, reçoit en moyenne 10 MW. Ces chiffres sont inférieurs à la demande, qui est de 250 MW pour Erbil, de 350 MW pour Soulaïmaniyah et de 100 MW pour Dahouk. Pour répondre aux besoins pressants des trois provinces, de petits groupes diesel produisent au total une quantité supplémentaire de 100 MW. Le programme a enregistré un grand progrès du fait que le fournisseur a livré en mars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) la centrale diesel de 29 MW à Erbil et, en avril, celle de même puissance qui était destinée à Dahouk. La centrale de Soulaïmaniyah devrait être prête en mai.

94. La réalisation des projets relatifs à l'électricité dans les trois gouvernorats du nord a beaucoup souffert des retards injustifiés enregistrés dans la délivrance des visas par le Gouvernement iraquien. Depuis le 1er novembre 2000, 312 visas ont été demandés pour le personnel du PNUD, dont 190 avaient été accordés au 14 mai 2001 et 122 attendaient l'autorisation voulue. Environ la moitié des visas en attente concerne le personnel chargé de faire fonctionner et d'entretenir les trois centrales de 29 MW pendant une durée de six mois, en attendant que du personnel local soit formé. De plus, le nombre de visas nécessaires pour le projet augmentera étant donné que les contrats se multiplieront. Les retards enregistrés auront des effets négatifs sur l'exécution des projets, dans la mesure où des contrats ou des appels d'offre seront annulés, entraînant des pertes financières pour le programme.

95. Comme il est indiqué dans mon précédent rapport (S/2001/186, par. 115), des discussions se sont tenues avec les autorités locales des trois provinces du nord et un accord a été obtenu quant au recouplage de ces provinces au réseau national. Les autorités ont reconnu qu'il s'agissait là de l'option la plus viable sur le plan technique et économique afin d'alimenter le nord du pays de manière continue. Quelle que soit la date précise où les besoins en crête du pays pourront être satisfaits, les autorités sont convenues qu'il valait la peine de reconnecter la région du nord et que des mesures concrètes prises dans ce sens contribueraient à renforcer la confiance entre tous les intéressés et, par consé-

quent, leur collaboration. Elles ont également reconnu que ces mesures étaient essentielles pour mener à bien les projets prioritaires à moyen et à court terme qui étaient en cours dans le nord. De plus, les rebranchements devraient compléter les projets urgents qui avaient été approuvés ou qui étaient prévus au titre du programme humanitaire. En ce qui concerne le réseau national, les autorités locales sont convenues que les projets pouvaient être financés au titre du compte ESC (13 %) et intégrés au réseau à condition que les installations soient mises en place dans les trois provinces du nord et que le Gouvernement iraquien leur fournisse le combustible nécessaire. Au préalable, le Gouvernement aurait à donner l'assurance solennelle que les trois provinces du nord recevraient la même quantité d'électricité que celle dont disposent les autres provinces du centre et du sud et qu'un tarif uniforme s'appliquerait dans l'ensemble du pays par unité d'électricité consommée.

96. Les accords susmentionnés qui ont été conclus avec les autorités locales ont été portés à l'attention du Gouvernement iraquien, dont la réponse est attendue. L'ONU est prête à entreprendre, au titre du programme, les travaux de transport nécessaires pour le rebranchement des trois provinces du nord au réseau national, en collaboration avec le Gouvernement.

Éducation

97. Des fournitures d'un montant de 70,8 millions de dollars ont été reçues au cours de la période considérée. Dans tout le système éducatif, cependant, les pénuries de matériels et équipements, la médiocrité des ressources institutionnelles et la démobilisation des cadres continuent de causer des dommages structurels trop importants pour que le programme suffise à y remédier. Cette détérioration persistante de l'infrastructure éducative est encore aggravée par l'augmentation du montant des demandes en attente, qui a presque doublé, passant de 78 millions de dollars à 154 millions au cours de la période considérée. Il est regrettable, cependant, que, de même que dans le secteur de la santé, aucune demande n'ait été reçue au titre de la phase IX du programme.

98. Une évaluation portant sur 1 208 écoles a confirmé une détérioration généralisée des bâtiments et installations, une pénurie de manuels scolaires et le surpeuplement de locaux insuffisants pour accueillir le nombre croissant d'élèves. Les observateurs ont également constaté que 72 % seulement des écoles visitées

avaient reçu des matériaux de remise en état provenant du programme. Plus précisément, l'état de 79 % des bâtiments scolaires a été jugé médiocre ou critique. En outre, 27 % des matériaux de remise en état provenant du programme n'avaient pas encore été installés, deux ans après avoir été distribués. L'incapacité dans laquelle les autorités scolaires se trouvent, faute d'une composante liquidités viable pour le secteur, de financer le coût des matériaux d'installation/remise en état contribue à restreindre les achats effectués à ce titre. Il en résulte que le roulement dans l'occupation des classes devient de plus en plus courant pour répondre aux besoins d'un effectif scolaire de plus en plus nombreux dans des conditions qui laissent à désirer sur le plan de la sécurité.

99. À l'heure qu'il est, 15 % seulement des manuels nécessaires sont imprimés localement, 35 % étant importés de Jordanie, les 50 % restants consistant en manuels d'occasion. Pour une large part, les manuels utilisés à ce stade sont donc plus ou moins détériorés. La remise en état de l'imprimerie du Ministère de l'éducation demeure par ailleurs entravée faute de savoir-faire et de fonds à allouer au montage de pièces de rechange. L'imprimerie continue de fonctionner à 10 % de sa capacité d'origine. Une équipe d'experts de l'UNICEF a évalué la situation et recommandé que certaines machines soient remplacées et des pièces de rechange achetées pour en réparer d'autres. Le Ministère de l'éducation a accepté le rapport et soumis des demandes en conséquence.

100. L'enseignement supérieur aussi s'est détérioré sur le plan de l'infrastructure. Les installations disponibles, notamment les laboratoires de sciences sont grossièrement insuffisantes au regard du nombre d'étudiants. Il ressort, par exemple, d'une vérification portant sur 19 tracteurs distribués à des instituts agronomiques que le taux étudiants/tracteur est de 200 pour 1, et qu'aucun des accessoires complémentaires tels que les différentes charrues nécessaires pour travailler le sol n'a été fourni. En outre, 114 microscopes distribués aux établissements d'enseignement supérieur ne permettent de satisfaire que 30 % des besoins. Ces insuffisances ont continué de nuire à la qualité de l'enseignement.

101. En ce qui concerne l'enseignement primaire dans les trois gouvernorats du nord, le programme a permis de remettre 14 écoles en état, au bénéfice de 2 235 enfants. En outre, deux nouvelles écoles accueillant quelque 450 enfants ont été construites. Deux cent cinquante-quatre enseignants ont bénéficié d'activités de

formation de divers types. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est principalement employée à améliorer l'accès et la participation des élèves et étudiants, relevant le niveau de l'enseignement par la formation professionnelle, et aidant les autorités scolaires locales à planifier, à rénover les installations et à acheter les fournitures et le matériel nécessaires. Certains des projets de construction ont porté sur la remise en état des infrastructures institutionnelles. En outre, deux établissements d'enseignement secondaire et deux centres de formation à l'informatique ont été achevés et remis aux autorités locales.

Télécommunications

102. L'infrastructure des télécommunications est désuète et demeure dans un état précaire en dépit de l'inclusion du secteur dans les plans de distribution depuis la phase V du programme.

103. Des 180 demandes, d'un montant total de 321,8 millions de dollars, soumises pour le secteur des télécommunications, 96 seulement ont été approuvées depuis le début du programme, pour un montant de 91,5 millions de dollars. Des fournitures d'un montant de 17,8 millions de dollars sont arrivées et il en a été distribué 8,6 millions de dollars. La lenteur des arrivages est due aux délais de livraison de matériel dans ce secteur. Outre les demandes précédemment soumises, 41 demandes, d'un montant de 53,8 millions de dollars, ont été soumises pour ce secteur au cours de la période considérée. À ce jour, la plupart des demandes portant sur des équipements et matériels de télécommunication, à l'exception d'une station terrestre de télécommunication par satellites, sont en attente depuis la phase V.

104. Il ressort des observations des Nations Unies que les pièces de rechange nécessaires pour assurer la maintenance du réseau ne peuvent être obtenues et que la situation se détériore rapidement. Les appels locaux et internationaux sont extrêmement difficiles à placer. Quatre à 11 % seulement des appels internationaux aboutissent. Les défauts de l'infrastructure des télécommunications n'entravent pas seulement l'activité normale au sein du pays, mais aussi les communications relatives aux activités du programme, en particulier dans les secteurs de la santé, des transports, de la production alimentaire et du pétrole. L'observation et la prévision météorologique sont diffi-

ciles aussi, ce qui a une incidence défavorable sur l'agriculture et l'environnement.

105. Les efforts accomplis dans le cadre du programme en vue de régler ces problèmes n'ont malheureusement pas abouti du fait de la multiplicité des demandes mises en attente. Celles-ci portent notamment sur les pièces de rechange nécessaires pour remettre en état les équipements indispensables afin d'assurer des communications normales dans le pays. Il faut espérer qu'après la séance d'information que l'Union internationale des télécommunications (UIT) doit mener à l'intention du Comité au début de mai, une amélioration de la situation, y compris l'approbation de demandes actuellement en attente, se produira.

106. Au cours de la période considérée, l'UIT a ouvert à Soulaïmaniyah un bureau d'appui à ses activités dans le gouvernorat. Ses projets dans les trois gouvernorats du nord incluent le remplacement de centraux téléphoniques vétustes à Erbil, Dahouk et Soulaïmaniyah, soit 40 000 lignes au total, ainsi que la mise en place des systèmes de transmission nécessaires pour les intégrer. Le rapport d'évaluation des offres a été établi et la passation des contrats s'achèvera sous peu. Il est maintenant prévu d'exécuter des projets supplémentaires portant sur la mise en place d'un nouveau réseau local et d'un réseau de téléphonie mobile, l'augmentation du nombre de lignes locales et l'élargissement du réseau de télécommunications au niveau du district. Afin d'assurer la connectivité et l'interopérabilité, tous les projets de télécommunication portant sur le nord du pays sont exécutés en étroite consultation avec les autorités compétentes à Bagdad.

Logement

107. Dans mon rapport précédent, j'appelais l'attention sur l'énorme augmentation du nombre de demandes soumises et approuvées, enregistrée en juin 2000 (S/2001/186, par. 135 à 138). Sur le montant total de 1,6 milliard de dollars auquel s'élèvent les demandes soumises, 1,4 milliard de dollars ont été approuvés et des fournitures d'un montant de 531 millions de dollars étaient arrivées en Iraq au 14 mai 2001. Au cours de la période considérée, 224 millions de dollars de matériaux étaient arrivés et un peu plus de 61 millions ont été distribués. Il n'en demeure pas moins préoccupant que le montant total des demandes en attente portant sur des engins, équipements et pièces de rechange essentiels pour l'industrie de la construction ait maintenant atteint 139 millions de dollars. Il en résulte

des pénuries de matériaux de construction tels que ciment et briques, qui sont normalement produits sur place. Très peu de fabriques de matériaux de construction étant actuellement opérationnelles, les pénuries et le prix élevé des produits visés créent des goulots d'étranglement qui entravent la construction de logements.

108. Parallèlement à l'augmentation des allocations et approvisionnements, le Ministère du logement et de la construction a créé une direction du logement chargée, comme on l'indique dans la section relative à l'allocation spéciale de la phase IX du plan de distribution (S/2001/134), de superviser la construction de logements sociaux. La Direction étudie actuellement 240 offres relatives à la construction de complexes de logements sociaux comportant chacun 504 unités dans les gouvernorats de Bagdad, Missan, Thiqar et Muthana. Ces logements sont destinés aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de se faire construire une maison.

109. Le Gouvernement iraquien a en outre adopté plusieurs politiques visant à faciliter l'accès de la population générale aux matériaux de construction. Ainsi, la distribution de parcelles viabilisées et l'octroi de prêts sur hypothèque à faible taux, ainsi que la fourniture de partis architecturaux prototypes constituent une mesure visant à apporter un appui matériel et financier aux particuliers. L'adoption de mesures visant à accélérer la délivrance des permis de construction dans le cadre du programme a déjà eu un effet bénéfique. L'une des mesures considérées a consisté à mettre fin à l'inspection des sites de construction à laquelle le Gouvernement procédait avant d'approuver les permis de construire. Le nombre de demandes de matériaux de construction soumises par les utilisateurs a presque doublé entre novembre 2000 et avril 2001, passant de 23 875 à 42 486. La distribution de matériaux de construction à laquelle il est procédé au titre du programme est assujettie à la production de preuves de l'intention de construire, ce qui est utile aux utilisateurs tant privés que publics. Les entrepreneurs privés reçoivent les matériaux sur la base d'un système de quotas, la dimension des lotissements étant limitée à 400 mètres carrés par candidat. Une analyse des données recueillies par les observateurs des Nations Unies montre que la quantité de matériaux de construction arrivant dans le pays et y étant distribués aux bénéficiaires est généralement adéquate.

110. Bien que la distribution de matériaux de construction des entrepôts centraux à ceux des gouvernorats soit demeurée efficace, le coût du transport de ces matériaux jusqu'aux sites de construction est élevé, ce qui dissuade certains des entrepreneurs privés qualifiés d'acquiescer les matériaux qu'il leur serait possible de se procurer. Le coût élevé du transport est lié au poids de ces matériaux et aux distances considérables à parcourir; certains entrepreneurs privés qualifiés jugent de ce fait plus avantageux d'acheter les matériaux de construction sur les marchés avoisinants à des prix légèrement plus élevés que ceux des matériaux subventionnés du programme. La question a été portée à l'attention du Gouvernement, qui a estimé que si les prix étaient réduits dans une trop large mesure encore, les bénéficiaires seraient tentés de revendre leurs matériaux en Iraq ou dans les pays voisins. Les discussions sur la question seront poursuivies avec le Gouvernement en vue de trouver des arrangements qui satisfassent tous les intéressés.

Remise en état des établissements

111. Au cours de la période considérée, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a mené à bien la construction de 47 écoles, 2 555 logements, 9 dispensaires de village et 19 kilomètres d'égouts, posé 61 kilomètres de conduites d'eau et construit 178 kilomètres de routes. Quelque 35 000 familles réparties dans 192 villages ont bénéficié de ces activités, y compris 13 361 familles qui ont tiré parti des programmes d'autoconstruction. La révision des procédures de gestion des projets a permis de doubler le montant du budget du Centre, qui est passé de 35 millions à 70 millions de dollars au cours de la période considérée. Comme je l'indiquais dans mon rapport précédent (S/2001/186, par. 136), la fourniture de logements n'a pas été suffisante. Habitat s'est efforcé de remédier à la situation en augmentant la proportion des dépenses consacrée au logement, qui est passée de 30 % à plus de 45 %. Malgré cela, le programme s'est heurté à des difficultés diverses, qui ont parfois eu pour effet de mettre fin aux activités de construction ou de les ralentir – fortes pluies et pénuries de ciment et autres matériaux de construction, notamment. Habitat envisage par conséquent de prendre des mesures propres à mettre fin à la détérioration de l'usine de ciment de Tasluja et étudie la possibilité d'importer du ciment.

112. Comme je l'indiquais dans mon rapport précédent (S/2001/186, par. 135), Habitat complète actuellement

son recensement initial des personnes déplacées au moyen d'une enquête plus vaste visant à identifier tous les groupes vulnérables afin d'élargir la portée de ses interventions au titre du programme et d'en améliorer la teneur.

113. Dans mon rapport précédent, j'avais informé le Conseil de sécurité que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) avait pris le relais du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq quant aux activités logistiques se rapportant aux secours aux personnes déplacées, y compris l'achat d'articles de secours d'urgence tels que tentes, couvertures, poêles à mazout, fourneaux, tapis de sol et citernes d'eau (S/2001/186, par. 138). Des organisations non gouvernementales locales, agissant pour le compte du Bureau du Coordonnateur, ont mené à bien la distribution des secours d'hiver à la fin de février 2001. L'achat des secours d'été a débuté, et il est prévu de le mener à bien d'ici au début de juin 2001. Un camp de transit sis à proximité de Deralok, dans le gouvernorat de Dahouk, est en réfection. Dans l'ensemble, les opérations menées par l'UNOPS ont jusqu'à présent permis au programme de rationaliser le cycle des achats, d'améliorer la gestion des secours en entrepôt et de renforcer le réseau de distribution. Les premiers éléments d'information parvenant du terrain indiquent que le programme a pu atteindre un grand nombre de bénéficiaires en peu de temps, ce qui a permis de surmonter en partie l'un des principaux obstacles auxquels il se heurtait.

114. La prochaine étape du programme doit consister à intégrer les opérations de l'UNOPS, sur les plans tant sectoriel que multisectoriel, afin d'améliorer les abris temporaires et d'établir des communautés plus viables sur les sites de réinstallation finale. J'avais indiqué à cet égard dans mon rapport précédent que l'UNOPS achèverait en avril 2001 une évaluation des besoins les plus pressants des personnes déplacées, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables. En raison de retards dans la délivrance des visas et de l'arrivée récente du Coordonnateur des projets (avril 2001), la nature et l'ampleur de l'évaluation sont actuellement examinées en consultation avec le Bureau du Coordonnateur et Habitat.

Action antimines

115. Le Programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a

maintenant fini d'étudier en détail l'ampleur et la gravité du problème des mines et munitions non explosées dans les trois gouvernorats du nord. Il a constaté que, sur un total de 4 424 collectivités examinées, 1 098 sont directement touchées par le problème. Dans la plupart des cas, la présence de mines bloque l'accès à des champs et à des prés. Des équipes de démineurs du Programme ont travaillé dans 67 champs de mines et en ont déminé complètement 12 qui sont utilisés maintenant pour l'élevage, l'agriculture ou la construction. À ce jour, 18 572 familles, dans 76 collectivités, ont bénéficié du programme. La superficie totale déminée depuis le début des opérations est de 6,2 kilomètres carrés, dont 1,9 kilomètre carré pendant la phase actuelle. Au titre du programme, 7 007 munitions non explosées ont été détruites aux alentours de 26 villages habités par 11 921 familles. Le taux de déminage a doublé au cours de la présente phase, passant d'une moyenne de 200 000 mètres carrés par mois à plus de 400 000 mètres carrés, ce qui tient au fait que les équipes sont plus expérimentées, que les procédures ont été améliorées et qu'il y a davantage de chiens détecteurs de mines.

116. Pendant la période considérée, 829 prothèses ont été distribuées et un programme de sensibilisation au danger des mines a touché 159 collectivités. Le nombre de victimes par mois a diminué : alors qu'il était de 30 à 68 jusqu'en septembre 2000, il est passé par la suite à un chiffre se situant entre 25 et 53.

117. Le Programme a terminé en décembre 2000 le projet d'analyse de 2 251 kilomètres de lignes électriques qu'il avait lancé au début de l'année. En outre, le déminage a facilité la réparation de lignes électriques secondaires, la construction de minicentrales et de postes de transmission, et les travaux menés dans les sites de réinstallation par Habitat et permis d'assurer la sécurité des installations hertziennes de l'UIT. Toutefois, comme l'Iraq met très longtemps à délivrer les visas destinés au personnel de l'UNOPS devant exécuter le programme – 89 visas demandés n'avaient pas encore été octroyés au 14 mai 2001 – et que l'approbation des demandes d'importation se fait avec retard, il est difficile de développer la capacité du programme et d'améliorer la capacité locale. En outre, la sécurité est compromise par l'absence de matériel de communication et d'articles destinés à remplacer le matériel de protection individuelle qui est usé ou en mauvais état.

B. Questions intersectorielles dans les trois gouvernorats du nord

Coordination des programmes

118. Comme indiqué dans mon rapport précédent (S/2001/186, par. 145), le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq (nord) a, en application d'une décision prise au niveau interorganisations, commencé à mettre à jour les données utilisées à des fins de planification et à améliorer le partage de l'information dans le cadre du programme interorganisations exécuté dans les trois gouvernorats du nord. Un centre mixte d'information humanitaire, créé au début de janvier 2001, a entrepris de voir s'il existe les données nécessaires pour formuler un cadre commun. Il a par ailleurs commencé à formuler un système de suivi qui sera compatible avec l'approche par projet du programme humanitaire interorganisations, fondé sur des objectifs clairs et des indicateurs de résultats. Toutefois, ses travaux sont considérablement ralentis par le fait que les visas requis n'ont toujours pas été délivrés pour des consultants spécialistes de la planification multisectorielle, des questions d'équité entre les sexes, d'agroéconomie et d'évaluation des besoins pour les groupes vulnérables.

119. L'ampleur de plus en plus grande que prend le Programme humanitaire interorganisations dépasse bien souvent la capacité des institutions locales de contrepartie, dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'eau et de l'assainissement, de l'électricité et de l'agriculture. Dans certains cas, celles-ci n'ont pas le personnel ou les ressources voulues pour faire fonctionner le matériel fourni ou pour l'entretenir ou ne peuvent trouver le personnel nécessaire pour les installations offertes. À cet égard, dans la mesure où, pour l'instant, tous les biens importés et installés dans le cadre du programme sont considérés comme appartenant aux Nations Unies, les organismes et programmes des Nations Unies sont responsables non seulement de l'installation des projets, infrastructures et équipements nouveaux, mais aussi de leur fonctionnement et de leur entretien. De ce fait, ils sont obligés d'importer du personnel international non seulement pour installer le matériel, mais aussi pour en assurer par la suite le fonctionnement. Comme le nombre de ces projets va augmenter, il faudra faire venir de plus en plus de personnels internationaux (et demander de plus en plus de visas) pour installer et entretenir le matériel et former le personnel local de façon à ne pas

dégarnir encore plus les ressources déjà limitées des institutions locales, jusqu'à ce que du personnel de contrepartie puisse être formé et acquérir l'expérience nécessaire.

Lutte contre la sécheresse

120. Les précipitations ont permis à l'agriculture non irriguée de reprendre en partie, mais elle n'ont pas été suffisantes pour que l'irrigation et la production hydro-électrique puissent être rétablies à un niveau normal. Le Comité interorganisations de coordination des questions de sécheresse continue par conséquent à faire des enquêtes et à formuler des plans d'urgence, en mettant l'accent sur l'approvisionnement en eau destiné à la consommation personnelle, à l'élevage et à l'agriculture ainsi que sur l'électricité. Dans ce dernier domaine, la capacité totale restera bien en deçà des besoins tant que les réservoirs de Dokan et de Derbankdikhan n'auront pas de nouveau atteint leur niveau normal.

Retards dans l'octroi de visas et l'approbation des demandes d'importation

121. Les visas demandés pour le personnel international, les consultants et les entrepreneurs sont, dans un nombre considérable de cas, délivrés avec beaucoup de retard ou refusés, contrairement aux dispositions pertinentes du Mémorandum d'accord signé entre le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien (S/1996/356), en particulier le paragraphe 46 de la section VIII, ce qui compromet l'exécution du programme tout entier. Cinq cent vingt-huit visas ont été délivrés depuis le 1er novembre 2000, mais au 14 mai 2001, le nombre total de visas en attente était de 246, destinés pour la plupart au personnel du PNUD (122) et à celui de l'UNOPS (89) dans les trois gouvernorats du nord. Outre qu'ils exécutent les tâches requises, les experts des Nations Unies forment du personnel local afin que celui-ci puisse prendre le relais dès que possible. Tant que le personnel local qualifié n'est pas suffisamment nombreux, le programme ne peut être exécuté sans le concours d'experts étrangers. Ces retards nuisent à la bonne exécution des activités dans ces secteurs et je demande instamment au Gouvernement iraquien d'accélérer la délivrance de visas conformément au paragraphe 46 du Mémorandum d'accord. La question a été portée à l'attention du Comité. Dans une lettre datée du 7 mai 2001, adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations

Unies, le Président du Comité a noté que celui-ci s'inquiétait de la situation des visas et a demandé instamment « au Gouvernement de s'acquitter des obligations que lui impose le Mémorandum d'accord et de régler cette question dans les meilleurs délais ».

122. En avril 2001, le Gouvernement iraquien a décidé que les marchandises ne pourraient circuler entre Zakhō et Mossoul que si le contenu des cargaisons était indiqué préalablement en détail. Il en est résulté à un moment donné une accumulation de plusieurs centaines de camions dans le gouvernorat de Dahouk. Le problème immédiat a été réglé grâce aux consultations intenses tenues entre le Coordonnateur et le Gouvernement iraquien. Toutefois, les autorités douanières iraqiennes ont reçu pour instructions de ne pas autoriser l'importation de biens quelconques sans l'approbation du Gouvernement, à compter du 1er juin 2001. Les discussions se poursuivent en ce qui concerne les arrangements à long terme pour la facilitation de l'importation, par tous les points d'entrée, des biens et du matériel nécessaires au programme. Le Conseil de sécurité sera tenu au courant du résultat de ces discussions.

VI. Conclusions et recommandations

123. Le présent rapport reflète aussi bien les résultats positifs obtenus dans la réalisation des objectifs humanitaires énoncés dans la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité que les contraintes et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre effective du programme. Au cours des quatre dernières années, celui-ci a contribué à arrêter la détérioration des conditions de vie de l'Iraquien moyen, et même à les améliorer. Je tiens à répéter, toutefois, que les résultats obtenus ne devraient pas conduire à un optimisme béat. Il faut faire en sorte que le programme puisse, comme il le doit, atteindre tous ses objectifs humanitaires. Pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins essentiels du peuple iraquien, il est indispensable de bénéficier de l'entière coopération de toutes les parties concernées.

124. Dans mon rapport précédent, j'avais noté avec inquiétude que le montant de 5 milliards 556 millions de dollars requis pour l'exécution du plan de distribution approuvé pour la phase IX pourrait ne pas être disponible en raison de la baisse sensible des exportations pétrolières iraqiennes effectuées au titre du programme (S/2001/186, par. 157). Je regrette beaucoup

de devoir confirmer que, bien qu'en moyenne les exportations pétrolières quotidiennes au titre du programme aient atteint au moins le niveau enregistré au cours de la phase précédente pendant les deux derniers mois, on estime aujourd'hui que le montant total des recettes au cours de la présente phase (qui s'achèvera le 3 juin 2001) ne s'établira qu'à 6,5 milliards d'euros, soit environ 5,7 milliards de dollars, ce qui ne libérera qu'environ 3,5 milliards de dollars pour l'exécution du programme, après les déductions opérées conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

125. L'autorisation donnée à l'Iraq d'exporter des quantités illimitées de pétrole et d'importer une plus large gamme de biens a transformé la nature du programme et les activités menées à ce titre qui, de la fourniture de secours humanitaires d'urgence, s'orientent aujourd'hui vers de nombreux aspects de la remise en état de l'infrastructure civile de base. Je tiens à réitérer la recommandation formulée dans mon rapport précédent (S/2001/186, par. 160), tendant à ce que les dispositions du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) s'appliquent également aux autres secteurs du plan de distribution et à ce que les listes d'articles déjà approuvés (« listes vertes »), relatives à différents secteurs, soient étendues à tous les articles, à l'exception de ceux couverts par la résolution 1051 (1996). En conséquence, je demande instamment au Conseil de sécurité et à son comité de simplifier et d'alléger davantage leurs procédures d'approbation actuelles et de laisser plus de latitude pour qu'une plus grande variété de médicaments, de fournitures sanitaires, de denrées alimentaires ainsi que de matériel et de fournitures répondant aux besoins essentiels de la population civile puissent être achetés et livrés aussi rapidement que possible. Pareille mesure de la part du Conseil réduirait aussi le nombre excessif de demandes mises en attente.

126. Nonobstant toutes les opinions et discussions suscitées par un élargissement du cadre du programme, j'exhorte toutes les parties concernées à préserver l'identité humanitaire distincte du programme établi en vertu de la résolution 986 (1995). J'estime encourageants le travail et les résultats du dispositif d'observation des Nations Unies jusqu'à présent, et je suis certain que celui-ci peut donner au Conseil et à son comité l'assurance que les marchandises et l'équipement fournis au titre du programme sont bien utilisés aux fins approuvées.

127. Comme indiqué dans le présent rapport, la mise en oeuvre effective du programme continue de se heurter à un certain nombre de difficultés majeures, dues à l'absence de modalités viables permettant d'acheter sur place des biens et des services et de disposer de liquidités. Alors que du matériel de plus en plus divers est importé au titre du programme, on manque de ressources sur place pour l'installation, la formation et l'entretien. Ces modalités sont donc plus nécessaires que jamais étant donné que l'utilisation efficace des biens importés en dépend. L'absence de mécanisme pour les achats sur place, par exemple, a pour effet qu'on ne peut pas acheter de produits agricoles locaux au titre du programme pour les intégrer au panier alimentaire. Et l'importation de produits alimentaires décourage la production locale. Je regrette vivement qu'il n'y ait pas eu de progrès en ce qui concerne les arrangements relatifs aux achats locaux et aux liquidités prévus au paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999). Je demande donc instamment au Gouvernement iraquien de travailler, avec les Nations Unies, à la mise en place d'arrangements de travail viables pour les achats locaux et les liquidités, ce qui, en dernière analyse, permettra de stimuler la production locale.

128. Il m'est agréable d'informer le Conseil de sécurité qu'une équipe d'experts s'est rendue en Iraq du 18 mars au 1er avril 2001, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000), pour discuter des arrangements concernant l'utilisation d'un montant maximum de 600 millions d'euros déposés sur le compte séquestre créé par la résolution 986 (1995). Sous réserve que le Conseil approuve les arrangements proposés, ces fonds serviront à couvrir le coût de l'installation et de l'entretien, y compris les services de formation, du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière financés au titre du programme. L'équipe d'experts met la dernière main à son rapport et, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000), je soumettrai mes recommandations au Conseil à ce sujet. Je voudrais exprimer l'espoir qu'une fois les arrangements proposés approuvés par le Conseil, des modalités analogues pourront être mises en place pour appuyer les activités dans d'autres secteurs.

129. Le niveau de financement, l'ampleur et la portée du programme augmentant, le processus d'établissement et d'approbation du plan de distribution et de ses annexes, qui est ingrat et prend du temps, n'est plus adapté à la réalité. On se souviendra que le plan de

distribution pour la phase en cours a été présenté par le Gouvernement iraquien près de deux mois après le début de celle-ci. Il faut aussi savoir que dès après l'approbation d'un plan de distribution, des milliers d'amendements sont présentés tout au long d'une phase donnée et pendant la période qui suit. En conséquence, j'ai demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq de poursuivre les discussions avec le Gouvernement iraquien en vue de concevoir un processus de planification plus approprié et plus souple propre à répondre aux besoins du programme élargi.

130. Les procédures actuelles concernant les contrats et leur examen ont été mises au point à un moment où l'orientation générale du programme humanitaire et son ampleur étaient sensiblement moindres. Maintenant que ce dernier est plus vaste et plus complexe, beaucoup plus de contrats, dans la quasi-totalité des secteurs, portent sur du matériel technique d'importance, auquel cas, selon les procédures actuelles, des informations techniques supplémentaires doivent être fournies avant que les demandes correspondantes ne puissent être traitées et approuvées. Les omissions peuvent retarder le processus de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. En outre, dans le cadre des procédures actuelles, il peut falloir de six à huit mois entre le moment où les marchandises sont authentifiées et celui où elles sont payées au fournisseur. J'ai donc demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq d'examiner toutes les procédures pertinentes afin de les simplifier et de formuler des recommandations au Comité à ce sujet.

131. Je voudrais exprimer l'espoir que les listes révisées et actualisées des articles et technologies auxquelles s'applique le mécanisme de contrôle des importations et des exportations approuvé par la résolution 1051 (1996) que le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et le Directeur général de l'AIEA doivent établir, conformément au paragraphe 19 de la résolution 1330 (2000), permettront de réduire le nombre de désaccords entre les experts du Secrétariat et les membres du Comité au sujet du statut des demandes présentées au titre du programme humanitaire. Plus précises, ces listes permettraient aussi de réduire le nombre des demandes mises en attente. Même pour les articles « à double usage » ou les articles indiqués dans la liste figurant dans la résolution 1051 (1996), je demande instamment au Comité de faire confiance au mécanisme d'observation des Nations Unies et d'approuver et/ou de débloquer les demandes mises en

attente, si nécessaire sous réserve que des observations et des rapports relatifs aux « utilisations finales » lui soient communiqués à ce sujet. Le dispositif d'observation des Nations Unies est maintenant en mesure de surveiller l'utilisation finale des articles dans tout le pays et de fournir régulièrement au Comité des rapports et des données les concernant, si besoin est. Je tiens aussi à exhorter le Gouvernement iraquien à coopérer pleinement dans cette entreprise.

132. Le Gouvernement iraquien doit absolument établir un ordre de priorité pour les marchés qu'il passe, en accordant une attention particulière aux secteurs de l'alimentation, de la santé et de la nutrition. En outre, étant donné le niveau des recettes dont le programme dispose, des défaillances dans la distribution des articles faisant partie du panier alimentaire et des médicaments de première nécessité ne peuvent plus se justifier. Je donne donc pour instructions au Directeur exécutif, en pleine consultation avec le Coordonnateur pour les opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et les organismes et programmes concernés des Nations Unies, de me fournir une évaluation en temps voulu pour mon prochain rapport au Conseil de sécurité, notamment une liste des médicaments de première nécessité qui font défaut et des mesures requises pour résoudre ce problème sans plus tarder.

133. Il est également essentiel de régler d'urgence les problèmes dus aux retards injustifiés intervenant dans la présentation des demandes et à la présentation de demandes non conformes. Il est regrettable qu'alors que le Secrétariat a notifié au Gouvernement iraquien sa préoccupation face au retard avec lequel les contrats sont présentés, des informations émanant du Gouvernement indiquent que, dans bien des cas, les contrats ont été signés mais n'ont pas encore été présentés par les fournisseurs. Environ trois semaines seulement avant la fin de la phase en cours, le 3 juin 2001, la valeur totale des demandes reçues au 14 mai 2001 s'établissait à 1,8 milliard de dollars, y compris 1,2 milliard correspondant à des articles pour le panier alimentaire. Pas une seule demande n'a été reçue pour les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de l'industrie pétrolière. J'exhorte donc le Gouvernement iraquien à insister auprès de ses fournisseurs pour qu'ils présentent les demandes en temps voulu. Je voudrais également lui demander une fois de plus de donner des informations sur les contrats signés au Bureau chargé du Programme Iraq et au Bureau du Coordonnateur pour les opérations humanitaires.

res des Nations Unies en Iraq, avant même que les demandes correspondantes n'aient été présentées par les fournisseurs au Bureau chargé du Programme Iraq. Communiquées à l'avance, ces informations ne pourraient qu'accélérer le traitement des demandes reçues. À cet égard, je voudrais aussi recommander au Gouvernement iraquien de veiller à ce que la Banque centrale de l'Iraq prenne toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'ouverture des lettres de crédit non encore émises, d'une valeur de 1 milliard 151 millions de dollars, qui correspondent à des demandes déjà approuvées.

134. Je tiens à exprimer toute mon inquiétude au sujet des retards intervenant actuellement dans la délivrance des visas et de l'effet néfaste que l'interruption d'activités essentielles a sur la situation humanitaire dans les trois gouvernorats du nord. À cet égard, je demande de nouveau au Gouvernement iraquien de délivrer les visas nécessaires aux fonctionnaires, experts et autres personnes qui effectuent des services contractuels pour le compte des Nations Unies en Iraq, conformément à la lettre et à l'esprit des dispositions pertinentes du mémorandum d'accord qui, en son paragraphe 46, stipule que ces fonctionnaires, experts et autres personnes auront le droit d'entrer en Iraq et d'en sortir librement et que les autorités iraquiennes leur délivreront promptement à titre gracieux les visas nécessaires. Il y a également lieu de noter que, l'ONU demeurant pour l'instant propriétaire de tous les biens au titre du compte ESC (13 %), l'Organisation est responsable non seulement de la construction et de l'installation de l'infrastructure et du matériel, mais aussi de son fonctionnement et de son entretien ainsi que de la formation du personnel national. Avec l'élargissement des activités menées au titre du programme, elle aura besoin de personnel international en nombre croissant pour s'acquitter des responsabilités que le Conseil de sécurité lui a confiées.

135. J'ai dit à maintes reprises combien me préoccupait la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies travaillant dans le monde entier, de plus en plus nombreux récemment à faire le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions humanitaires ou de maintien de la paix. Je suis de très près la procédure en cours devant un tribunal pénal à Bagdad à la suite de l'incident tragique qui s'est produit en juin 2000 dans les locaux de la FAO à Bagdad, au cours duquel deux fonctionnaires ont été tués et huit personnes blessées, dont quatre fonctionnaires des Nations Unies. Je tiens à

informer le Conseil que, le 14 mai 2001, le tribunal pénal a de nouveau, et pour la septième fois, renvoyé le procès de l'accusé au 28 mai. Je tiendrai le Conseil au courant de la procédure qui, je l'espère, sera menée à bien rapidement.

136. En conclusion, je voudrais souligner qu'il incombe à toutes les parties concernées de prendre des mesures concertées pour assurer la mise en oeuvre effective du programme humanitaire afin d'atténuer les souffrances du peuple iraquien, et de s'abstenir de tout acte susceptible de rendre encore plus difficiles les conditions de vie déjà précaires de l'Iraquien moyen.

Annexe I

Affectation des recettes pétrolières totales entre les différents fonds et dépenses correspondantes, au 30 avril 2001

1. Au 30 avril 2001, 3 253 800 000 d'euros avaient été déposés sur le compte au titre de la phase IX comme l'autorisait la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 37 333 900 000 dollars des États-Unis et à 4 833 400 000 euros la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du Programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 30 avril 2001 se répartissent comme suit :

a) Un montant de 19 488 400 000 dollars et de 2 719 300 000 euros a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. En outre, un montant de 892,3 millions de dollars et 9,5 millions d'euros correspondant aux intérêts accumulés par ces comptes était disponible pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la Banque nationale de Paris pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées et du matériel destinés au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à environ 19 538 millions de dollars et les paiements ont été de 11 431 600 000 dollars au titre des phases I à IX;

b) Un montant de 5 259 400 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et comme révisé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998) du Conseil. Les dépenses comptabilisées pour l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990) se sont élevées à 3 192 200 000 dollars;

c) Un montant de 12 343 700 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 30 avril 2001, un montant total de 224,9 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses

de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2001, et un montant de 10 737 800 000 dollars avait été affecté aux divers versements dus au titre des réclamations des catégories « A », « C », « D », « E » et « F »;

d) Un montant de 844,1 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 477,1 millions de dollars;

e) Un montant de 303,8 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil. Les dépenses de la Commission se sont élevées à 90 millions de dollars;

f) Un montant de 870 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers iraqiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil et aux procédures adoptées par le Comité. Sur ce montant, 796 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 129,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du Conseil en date du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport daté du 1er février 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés à un total de 129,5 millions de dollars.

Annexe II

Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières et aux fournitures humanitaires au 30 avril 2001

Recettes pétrolières

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole (en dollars É.-U.)</i>
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	353	8 301 861 931,46
VIII	5 décembre 2000	307	8 296 257 148,06
Total		2 064	37 333 886 478,06

Recettes pétrolières

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole (en euros)</i>
VIII	29 décembre 2000	61	1 579 611 932,15
IX	Au 30 avril 2001	103	3 253 792 480,77
Total		164	4 833 404 412,92

Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (53 %) et achats en vrac

Phase	Nombre de lettres de crédit ouvertes	Valeur des lettres de crédit ouvertes	Paiements bancaires effectués à la livraison
		(en dollars É.-U.)	
I	870	1 229 078 786,79	1 208 736 287,84
II	538	1 193 975 676,69	1 179 368 956,19
III	672	1 210 934 759,07	1 179 286 982,40
IV Fournitures humanitaires	705	1 590 269 155,50	1 499 326 774,44
IV Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	478	273 895 216,48	233 854 560,35
V Fournitures humanitaires	1 042	1 852 950 412,77	1 540 910 809,06
V Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	518	284 560 522,98	182 672 049,04
VI Fournitures humanitaires	1 548	3 140 045 912,02	1 728 916 012,33
VI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	850	458 174 771,92	193 639 265,03
VII Fournitures humanitaires	2 047	3 714 692 767,06	1 704 334 061,27
VII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	651	344 436 076,10	58 526 895,12
VIII Fournitures humanitaires	1 194	3 755 741 720,89	722 017 728,03
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	56	31 576 414,56	–
IX Fournitures humanitaires	30	458 186 022,09	–
Total	11 199	19 538 518 214,92	11 431 590 381,10

Annexe III

Répartition des observateurs par secteur : 1er novembre 2000-30 avril 2001

<i>Secteur</i>	<i>Type d'observation</i>			<i>Total</i>
	<i>Suivi</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Utilisation finale/utilisateurs</i>	
Alimentation	95 237	15	0	95 252
Transport/manutention des aliments	240	20	13	273
Santé	1 491	14	382	1 887
Nutrition	1 810	813	–	2 623
Eau et assainissement	1 891	228	832	2 951
Agriculture	1 165	689	166	2 020
Électricité	261	3	37	301
Télécommunications*	3	2	1	6
Éducation	510	1 411	4	1 925
Logement	197	4 870	0	5 067
Total	102 720	7 959	1 434	112 113

* Le matériel commandé au titre du programme humanitaire étant arrivé, le groupe de travail sectoriel pour les télécommunications a repris ses activités d'observation le 26 avril 2001.